

# MADAGASCAR

## REVUE DE PRESSE - AVRIL 2017

### Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ L'arrestation de Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence.....	4
▶ Diplomatie.....	11
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	12
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	12
▶ Justice, gouvernance.....	15
▶ Santé.....	16
▶ Traite, droit du travail, parité.....	17
▶ Education, droits des enfants.....	18
▶ Médias.....	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières.....	19
▶ Coopération, FMI, Banque mondiale.....	21
▶ Divers.....	22

## POLITIQUE

### ▶ Conjoncture politique

**01/04 - Après le maire de Mahajanga, c'est au tour de ceux de Toamasina et de Port Bergé d'être suspendus par leur conseil municipal. Tous sont issus des rangs du Mapar**, parti des supporters d'Andry Rajoelina. Mokhtar Salim Andriantomanga, maire de Mahajanga, a été le premier à essuyer les frondes de son conseil municipal pour « *mauvaise gestion* ». La décision doit encore être entérinée par le ministère de l'intérieur. À Toamasina, Elysée Ratsiraka a été sanctionné lui aussi pour des carences dans sa gestion. La décision fait actuellement l'objet d'un contrôle de légalité. Adolphe Fiarema, maire de Port Bergé a été suspendu pour un mois, avec validation par le ministère, pour « *corruption et abus de pouvoir* ». Le Mapar voit dans ces décisions la volonté du pouvoir de l'« *affaiblir en vue des prochaines échéances électorales* ». « *Pendant que l'ancien président de la Transition Andry Rajoelina poursuit son séjour en France, ses lieutenants continuent de subir les coups bas politiques du régime HVM* », note *Midi* qui ajoute à la liste des maires déchus celui d'Antsiranana, momentanément suspendu avant de pouvoir retrouver son siège. Pour *L'Express*, « *Une victoire à la présidentielle commence par la maîtrise de l'administration depuis les communes* ». Pour la juriste Sahondra Rabenarivo, membre du SeFaFi, le mode de scrutin retenu pour les élections municipales peut expliquer que certains maires, privés de majorité, se retrouvent dans une position intenable. Le conseil municipal peut en outre inclure des personnalités ayant concouru au poste de maire et pouvant donc être politiquement motivés à le déchoir. La juriste rappelle que le maire peut-être suspendu par un arrêté du ministre de l'intérieur, pour un temps « *n'excédant pas un mois* ». Une durée qui peut être portée « *à trois mois* » par le premier ministre. Les maires ne peuvent être déchus qu'à la suite d'une condamnation de justice, suivi d'un décret pris en conseil des ministres. En cas de vacance de poste, notamment par déchéance, il est procédé à une élection « *dans les 120 jours* » suivant la date du jugement du tribunal administratif. « *L'intérim est assuré par une délégation spéciale* » [PDS] ajoute Sahondra Rabenarivo, qui conclut : « *Par le passé, nous avons vu tout prétexte pour déchoir des maires et les remplacer par des PDS. Ce n'est pas parce que c'était une pratique courante à une époque que c'est légal aujourd'hui. Le peuple étant souverain dans son choix du maire, sa destitution et son remplacement en dehors du processus légal et d'un scrutin démocratique consistent essentiellement à voler la voix du peuple* ».

**05/04 - Le bureau politique du Mapar condamne fermement « l'acharnement politique » contre ses leaders.** Au cours d'une conférence de presse, ses responsables ont cité entre autres, les poursuites judiciaires à l'encontre du sénateur Lylison, la violence perpétrée au domicile de la députée Rahantanirina Lalao de Mahajanga, l'agression contre l'ancien membre du CST Sareraka, l'incarcération de l'ancien ministre Augustin Andriamanoro, ainsi que la suspension des maires d'Antsiranana, Toamasina et Mahajanga. « *Les tenants du régime ont peur d'Andry Rajoelina et du Mapar pour l'élection présidentielle de 2018, d'où ces acharnements* », martèlent les responsables du parti, qui lancent un appel à la communauté internationale au sujet de la suspension des maires.

**Marc Ravalomanana a fait une mise en garde à l'endroit de ceux qui seraient tentés de suspendre son épouse de ses fonctions à la tête de la commune d'Antananarivo.** « *Ne touchez pas à Lalao Ravalomanana. Nous sommes prêts à affronter toute éventuelle suspension* », a-t-il prévenu.

**06/04 - Suspension des maires Mapar : aucun arrêté n'a encore été pris pour les maires de Mahajanga et de Toamasina, affirme le ministère de l'intérieur.** De plus, « *aucun dossier de demande de suspension du maire de Toamasina, contrairement à celui de Mahajanga, n'est entre les mains du ministère jusqu'à ce jour* », tient-il à préciser. L'association des maires des grandes villes de Madagascar a constitué un front uni pour faire face aux conseillers municipaux qui tenteraient de faire voter leur suspension.

**12/04 - Suspension des maires Mapar : « Rien n'a été encore décidé, on est encore en train d'étudier le dossier », révèle une source auprès du ministère de l'intérieur.** Lors d'une rencontre à huis clos qui a eu lieu entre un groupe de maires de grandes villes et le premier ministre, celui-ci aurait laissé entendre que cette affaire sera mise en sourdine. Le chef de gouvernement aurait écarté toute forme de manœuvre pouvant créer une instabilité politique. Pour l'instant, seule la suspension du maire de Port-Bergé est effective.

**04/04 - A l'approche de la session parlementaire du mois de mai, des députés revendiquent de nouveau la dotation de 4x4 qui leur a été refusée par le ministre des finances et du budget.** Ils contre-attaquent en dénonçant le train de vie de certains membres du gouvernement et tout particulièrement du grand argentier. D'après certains députés, celui-ci aurait pris l'engagement de leur donner satisfaction après la Conférence des bailleurs et des investisseurs organisée à Paris en décembre 2016.

**05/04 - À deux ans des échéances électorales, Marc Ravalomanana demande des garanties quant au bon déroulement des scrutins.** Il demande notamment la transparence sur la gestion de la liste électorale et l'instauration d'un climat apaisé. Après avoir claqué la porte des négociations en avril 2015 lors des pourparlers de réconciliation dirigés par le FFKM, l'ancien président prône la reprise du dialogue. « *Il faut assurer un climat politique apaisé avant, pendant et après les élections à travers la réconciliation nationale* », affirme-t-il.

**05/04 - L'Observatoire de la vie publique (SeFaFi) appelle à des élections législatives au moins jumelées avec, ou précédant le premier tour de l'élection présidentielle,** pour permettre la mise en place de l'Assemblée nationale avant le vote du budget de l'année 2019, donc avant la session parlementaire et budgétaire d'octobre 2018. Pour le SeFaFi, il conviendrait de définir un calendrier pérenne, qui instaurerait deux dates fixes hors saison des pluies : l'une pour les élections nationales (présidentielle, législatives et provinciales), l'autre pour les élections locales (fokontany, municipales et régionales). De même, il serait opportun d'instaurer officiellement le principe d'un scrutin universel direct à tous les niveaux.

**Le SeFaFi se dit préoccupé par le désintérêt croissant de la population pour les élections :** « *La population se détourne de plus en plus du suffrage comme moyen d'exprimer ses désirs ou ses frustrations. Alors que la démocratie est essentiellement fondée sur l'alternance au pouvoir par le biais des élections, ce constat ne manque pas d'inquiéter* ».

**13/04 - Le Haut Conseil de la défense nationale (HCDN) sera incessamment opérationnel.** Le décret fixant l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent à la défense et à la sécurité nationale (SPDSN) auprès du HCDN a été adopté. Tout comme le HCDN, la composition de ce secrétariat permanent devrait comprendre aussi bien des civils que des militaires. L'exécutif a dû en effet écarter l'idée d'un HCDN exclusivement militaire avec de nouvelles dispositions qui devraient être également appliquées à la composition du SPDSN. Présidé par Hery Rajaonarimampianina, chef suprême des forces armées, le HCDN a tenu sa session inaugurale le 15 février 2017.

**17/04 - Les élections provinciales et régionales reportées sine die. La CENI se concentrera sur la présidentielle de 2018.** Sa priorité : la révision de la liste électorale et de l'encadrement juridique des élections au plus tard pour avril 2018, soit six mois avant le scrutin. De ce fait, l'organisation d'autres scrutins avant cette date n'est plus à l'ordre du jour. Les crédits prévus sur le budget 2017 pour les provinciales et les régionales ont été réaffectés. L'engagement de principe qui avait été pris par le gouvernement dans le cadre du « *dialogue politique Madagascar-UE* » de juillet 2016 ne sera donc pas honoré. La communauté interna-

tionale se mobilise sur les axes d'action du projet de soutien au cycle électoral. Une mission d'experts de l'OIF est attendue mi-mai. Un cadre de coopération portant sur les préparatifs des élections entre l'OIF et la CENI est en préparation.

**19/04 - La liste électorale 2017 a été arrêtée le 15 avril par la CENI. Une hausse de 6,33 % des inscrits a été constatée par rapport à l'année dernière.** Il a été recensé 9 222 918 électeurs après radiation de 125 901 inscrits. « *Notre objectif est de franchir le cap des 10 millions d'électeurs en 2018* », affirme Ernest Razafindraibe, membre de la CENI. Pour y parvenir, une opération de délivrance de carte d'identité nationale sera menée avec le ministère de l'intérieur. Par ailleurs, la CENI prévoit la mise en place de guichets uniques pour faciliter les inscriptions depuis la délivrance d'un jugement supplétif d'acte de naissance. En juin 2016, un audit mené par l'association Tolotsoa et le KMF/Cnoe avait fait ressortir un gap de 25,5 % entre les personnes en âge de voter et celles réellement inscrites, soit environ deux millions de personnes. Avec les nouveaux chiffres avancés par la CENI, le déficit serait encore de l'ordre de 19 %. Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, estime que la révision 2018 marquera une nouvelle progression, de l'ordre de 9 à 10 %. Le SeFaFi, dans son communiqué du 17 avril, a qualifié les chiffres avancés par la CENI de « *surprenant, quand on sait que la population totale approche les 25 millions et que la moitié a plus de 18 ans* ». *L'Express* rappelle que lors du référendum constitutionnel de 2010 300 000 personnes avaient disparu de la liste électorale et que près d'un million et demi de doublons avaient été recensés.

**20/04 - Commission consultative de la CENI : la société civile a élu ses trois représentants :** Rahantirina Honorine de l'ONG CODHE (Conseil d'observation des droits de l'homme et de l'éthique), Ralevason Hary Tiana de l'association Mahefa et Randriamalala Robert Charly du Gasy Volontaire. Cette commission, créée par décret, a pour mission de participer à la réflexion sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral. Les partis politiques doivent également élire leurs cinq représentants.

**17/04 - Lancement d'une nouvelle plate-forme de la société civile, le « Groupement des organisations de la société civile » (GOSC),** animé par Fanodira Mara Roland. « *Nous n'avons pas l'intention de créer la discorde au sein de la société civile, au contraire, nous voudrions la fédérer* », affirme-t-il. Le GOSC fédère une cinquantaine d'associations et serait présent dans tous les districts du pays. Le Groupement exige la mise en place de toutes les institutions prévues par la Constitution, notamment du « *Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit* » (HCDDDED).

**21/04 - Mini-remaniement ministériel mais grosse surprise : Rahajason Harry Laurent, alias Rolly Mercia, nommé au poste de ministre de la communication et des relations avec les institutions.** Il a été le sulfureux ministre de la communication du régime de transition et directeur général du groupe de presse Sodiato de Mamy Ravatomanga, groupe auquel appartiennent les principaux journaux d'opposition actuels. Il a été l'un des principaux artisans de la victoire de Rajaonarimampianina à la présidentielle de 2013. L'annonce a suscité une vive émotion chez les journalistes qui redoutent un musèlement de la presse à l'approche de l'année électorale à venir. Pour Guy Rivo Randrianarisoa du TIM, qui évoque un « *simulacre de remaniement* », le général Paza, secrétaire d'Etat à la gendarmerie, a été limogé pour avoir été rendu responsable de l'arrestation de Claudine Razaimamonjy. Il aurait pu également avoir été sanctionné pour la prolifération des vindictes populaire. Vonison Andrianjato, ministre de la communication, aurait été remercié suite à l'affaire de détournement impliquant son directeur de cabinet. Le premier ministre et ministre de l'intérieur, mis en cause dans l'affaire Claudine Razaimamonjy, le garde des sceaux qui a défrayé la chronique en foulant aux pieds l'indépendance de la justice et du Bianco, ou encore le ministre de la santé qui a permis l'évacuation sanitaire de Claudine Razaimamonjy sont confirmés dans leurs fonctions. Roland Ravatomanga, ministre de l'eau, seul représentant du TIM au sein de l'équipe, a été remercié, ce qui pourrait consacrer le divorce entre Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana. Ce dernier est en conflit ouvert depuis quelques temps avec le ministère chargé des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire au sujet de la gestion de terrains sur la commune d'Antananarivo et l'ex-ministre de la communication pour la réouverture de la station *MBS*. Roland Ravatomanga cède sa place à Lantoniaina Rasoloelison, ancien ministre des finances et du budget de la Transition, jusque-là administrateur général de la Jirama, qui coiffera les départements de l'eau et de l'énergie.

« *Si beaucoup de monde s'attendait à un limogage des incompetents, des inactifs ou des corrompus, ce n'est pas encore le cas pour le moment* », déplore *Tribune*.

**26/04 - Le nouveau secrétaire d'Etat à la gendarmerie veut redorer l'image très dégradée de l'institution.** « *Toutes les brebis galeuses seront impitoyablement mises hors de la gendarmerie* », menace le général Girard Randriamahavalisoa. Il entend redonner confiance à une population qui craint désormais plus « *les gendarmes que les bandits de grands chemins* ». « *Ma seule priorité, déclare-t-il, c'est de remettre en ordre de marche les personnes de la gendarmerie qui sont tentées de dévier de leur chemin. Une fois que le personnel aura suivi la ligne tracée par le commandement, je crois que la sécurité va revenir petit à*

*petit* ». Le général annonce « *des descentes inopinées sur le terrain* ». Il s'engage à lutter sans relâche contre les vindictes populaires et vouloir s'attaquer aux rivalités entre gendarmes et policiers.

## ► L'arrestation de Claudine Razaimamonjy, conseillère spéciale de la présidence<sup>1</sup>

**04/04 - L'opératrice économique, réputée proche du couple présidentiel, a été appréhendée par les forces de l'ordre et transférée au Bianco.** Son arrestation entrerait dans le cadre de l'affaire de détournement de fonds destinés à 13 communes, un dossier en instruction à la Chaîne pénale anti-corruption. Elle serait également impliquée dans plusieurs affaires de favoritisme, de détournement de deniers publics, de faux en écriture publique, d'abus de fonction et de blanchiment de capitaux. L'arrestation s'est déroulée au vu et au su des nombreux spectateurs d'un tournoi de basket-ball auquel elle assistait au stade de Mahamisana. Les photos de l'arrestation ont fait le buzz sur *Facebook*. Claudine Razaimamonjy aurait haussé le ton contre les forces de l'ordre, allant jusqu'à « *déchirer le mandat d'arrêt* » qui lui a été présenté. D'après *Midi*, elle aurait clamé que son interpellation marque « *le début d'une opération visant à renverser du régime Rajoanarimampianina* ». La conseillère, qui s'est toujours considérée comme intouchable, aurait en fait été lâchée par le couple présidentiel. Lors de la cérémonie de présentation de vœux au palais présidentiel, la patronne de l'hôtel 5 étoiles A&C d'Ivato n'avait pas hésité à narguer ses détracteurs en prenant la pose devant les photographes et les caméramans avec Nicole Andrianarivoson, une autre conseillère spéciale du président. Fin 2016, Claudine Razaimamonjy avait choisi d'ignorer deux convocations du Bianco dans l'affaire du détournement de subventions communales. Des observateurs considèrent cette arrestation comme une manœuvre de diversion par rapport aux affaires de suspension de plusieurs maires du Mapar. La nouvelle de l'arrestation de celle qui a toujours financé les actions du parti HVM au pouvoir a fait l'effet d'une bombe dans le microcosme politique.

Commentaire de *L'Express* : « *L'omnipotente Claudine Razaimamonjy, super sponsor et égérie du pouvoir, a été bel et bien arrêtée dans des circonstances invraisemblables avec des gendarmes 'spéciaux'. Un événement surréaliste quand on connaît l'affinité et l'attachement réciproque qui existent entre cette femme d'affaires et le président. (...) Ce n'est pas à un an de la présidentielle qu'on se sépare de celle qui a été surtout l'artisan du triomphe en 2013 et dont la puissance financière s'est considérablement accrue depuis. Un allié de taille à l'image d'autres conseillers du président qui forment un véritable bunker financier autour de lui. L'entourage présidentiel s'est dit d'ailleurs consterné par cette arrestation dont on ignore les motifs. (...) S'agit-il alors d'un coup de force du Bianco pour mettre le pouvoir à l'épreuve dans sa prétendue lutte contre la corruption ? Toute intervention en faveur de Claudine Razaimamonjy prouvera le contraire aux yeux de l'opinion et surtout la communauté internationale, en particulier les bailleurs de fonds. (...) Cette arrestation prouve que l'État est loin de tout maîtriser au point d'ignorer une décision grave au détriment d'une notoriété du palais* ».

**05/04 - Le directeur du Bianco s'explique sur l'arrestation de Claudine Razaimamonjy.** Ayant pu échapper aux poursuites judiciaires dans l'affaire de détournement de subventions communales, la conseillère a été interpellé pour des dossiers similaires de détournement et de corruption dans l'exécution de marchés publics, remontant à 2013. Le préjudice pour l'Etat s'élèverait à plusieurs dizaines de milliards Ar. Des investigations ont été engagées suite à des doléances anonymes déposées, entre autres, par un organe de presse, des opérateurs économiques et des représentants de collectivités locales. De nombreuses personnes soupçonnées d'être impliquées dans ces affaires devraient également être traduites devant la justice. Parmi elles, des élus locaux, des responsables de marchés publics, des représentants des structures déconcentrées et des opérateurs économiques. La garde à vue se poursuit dans un lieu tenu secret. Le siège du Bianco a été cerné par des partisans du HVM Fianarantsoa, sous la conduite du sénateur Riana Andriamandravy VII, beau-frère de la conseillère, qui, en décembre, avait réclamé publiquement la démission du DG du Bianco, Jean-Louis Andriamifidy, pour avoir convoqué Claudine Razaimamonjy. Le président du HVM, Rivo Rakotovoao, ministre de l'agriculture, a fait savoir que le parti lui apportait « *toute sa solidarité* ». « *Nous attendons sereinement la suite des événements* », a-t-il fait savoir.

*Midi* s'interroge sur les dessous de cette arrestation : a-t-elle pour objet de « *séduire les bailleurs de fonds ?* ». S'agit-il d'un « *règlement de compte entre les barons du parti au pouvoir ?* »

**06/04 - Des pénalistes condamnent l'« arrestation spectacle devant des milliers de personnes » par des agents du Bianco** qui n'ont pas montré le document prévu par la loi anti-corruption pour arrêter la conseillère. « *La violation de ce principe fondateur de la loi pénale et des principes de libertés publiques remet en cause l'Etat de droit* », déclare la défense, qui conteste la légalité du mandat signé par le directeur territorial du Bianco : « *Seules les personnes titulaires de l'autorité prévue par la loi du 20 août 2016 peuvent or-*

<sup>1</sup> Sur ces affaires, cf. Revue de presse décembre 2016 p.12 et 13 - <http://p9.storage.canalblog.com/99/81/448497/114063488.pdf>  
Janvier 2017 p.2 - <http://p1.storage.canalblog.com/19/25/448497/114493798.pdf>

donner une arrestation qui est une mesure attentatoire aux libertés publiques », plaide-t-elle. En vertu de cette loi, enchaîne-t-elle, « c'est le DG du Bianco et lui seul qui peut ordonner à un officier de police judiciaire (OPJ) d'arrêter un suspect dans un acte distinct qui doit être écrit et express ». L'autorité d'arrêter ne peut être déléguée et le directeur territorial n'avait donc pas qualité pour ordonner l'arrestation. Du côté du Bianco, on s'appuie également sur les dispositions de la loi de 2016 pour justifier la réquisition qui se base elle-même sur le mandat donné aux investigateurs par le directeur territorial. Lequel mandat repose sur la délégation permanente du DG du 2 novembre 2011 et sur le mandat général dans le cadre des investigations signé par celui-ci le 25 juin 2014. « Les six directeurs territoriaux des six provinces ont reçu mandat général du DG du Bianco pour pouvoir enquêter sur cette affaire », a tenu à répliquer le Bianco dans un communiqué. Cela, contrairement aux déclarations du président du parti HVM, Rivo Rakotovo. L'organisme anti-corruption met en garde contre toute pression politique pouvant altérer le déroulement des enquêtes. « Bref, écrit *Midi*, on est en passe d'assister, si ce n'est déjà le cas, à une véritable bataille juridique entre la défense de la propriétaire de l'hôtel A & C et le Bianco ».

**Le délai légal de garde à vue de 48 expiré, Claudine Razaimamonjy a été soumise dans la foulée à une seconde garde à vue** « pour une autre procédure, dans le cadre d'un autre dossier », selon une source judiciaire rapportée par *Midi*. Une décision, affirme-t-on, « conforme à la loi en vigueur ». Une nouvelle garde à vue concernant un autre dossier pourrait encore être initiée, laisse-t-on entendre. Une source bien informée a fait savoir que les conditions de détention de Claudine Razaimamonjy sont correctes. L'intéressée se montrerait très coopérative. « Assistée par ses avocats, elle a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées », soutient-on. Les agents du Bianco pourraient procéder à d'autres arrestations à Antananarivo, à Fianarantsoa et dans d'autres provinces, croit savoir *Midi*. Des témoins seraient également convoqués.

**Le ministre de la justice Charles Andriamizeza souligne sur les ondes de la RNM que les droits de la défense n'ont pas été respectés.** Il conteste notamment le fait que Claudine Razaimamonjy puisse être maintenue en garde à vue après expiration du délai légal. « C'est ce qu'on appelle une détention arbitraire », a-t-il soutenu, en référence au code pénal. Et d'ajouter que s'il y avait de nouveaux dossiers, il faudrait suivre d'autres procédures. Le ministre a également mis en garde contre le risque de « vindicte populaire » imminent qui pourrait survenir au siège du Bianco car « les partisans de cette personne commencent à s'agiter », affirme-t-il. *L'Express* marque son étonnement pour cette intervention médiatique décidée dans l'urgence, alors que jusqu'ici les médias publics avaient passé l'affaire de l'arrestation sous silence et que le calme règne aux abords du Bianco. Charles Andriamizeza précise que le Bianco, qui n'est pas sous l'autorité du ministère de la justice, n'est pas en cause en tant qu'entité mais que ce sont quelques-uns de ses membres « qui ne respectent pas la loi ». Le Syndicat des Magistrats de Madagascar (SMM) réclame l'application de la loi garantissant l'indépendance du Bianco et condamne toute forme d'immixtion de la part de l'exécutif et de la justice dans les affaires prises en main par le Bianco, notamment dans le cadre des enquêtes et des investigations. Christine Razanamahasoa, leader du Mapar (pro-Rajoelina) et ancienne ministre de la justice de la Transition, a fait savoir l'arrestation de Claudine Razaimamonjy est légitime si Madagascar veut réellement mettre en place une bonne gouvernance.

Selon *Midi*, le chef de l'Etat n'aurait pas apprécié la façon dont Claudine Razaimamonjy a été arrêtée mais il n'aurait pas contesté la compétence du Bianco, se félicitant même de la preuve d'indépendance qu'il a ainsi apportée. Hery Rajaonarimampianina aurait néanmoins tenu à prendre la défense de sa conseillère, qui aurait pu être victime, laisse-t-il entendre, d'une manœuvre de l'opposition.

**07/04 - Les partisans de Claudine Razaimamonjy se mobilisent contre le Bianco** pour obtenir sa libération, arguant du non-respect du délai légal de garde à vue et des droits de la défense. Accompagné d'un autre élu de Fianarantsoa, le sénateur Hery Germain Andriarilala, ancien chef de la région Haute Matsiatra, a bénéficié d'une dizaine de minutes d'antenne dans le journal télévisé de TVM, afin de dénoncer l'action du Bianco et l'appui que lui apporte le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM). Une plage horaire exceptionnellement généreuse, habituellement réservée aux activités du président de la République. D'autres parlementaires partisans du pouvoir, tel le sénateur Olivier Rakotovazaha, ont aussi pu s'exprimer sur différentes chaînes. Le sénateur Riana Andriamandravy VII, élu de Fianarantsoa, vice-président du Sénat, a manifesté son soutien « indéfectible » à sa belle-sœur en prenant la tête d'une manifestation devant le siège du Bianco. « Pourquoi le Bianco n'ouvre pas une enquête sur les dossiers Ravalomanana et Ravatomanga ? », a-t-il lâché. Des demandes de limogeage du DG de Bianco ont été scandées. Des individus qui campent sur les lieux depuis le début de la garde à vue ont caillassé le portail. Un affrontement aurait été évité de justesse avec les éléments de l'Emmo/reg. L'argument de la fibre régionale a été mis en avant par un groupe de jeunes se disant originaires de Fianarantsoa. La direction du Bianco résiste et réfute les arguments des opposants, réaffirmant que la procédure a été respectée et qu'elle a agi en toute indépendance. Questionné sur le risque qu'il encourt en s'attaquant à un haut dignitaire du régime, le patron du Bianco de soutenir : « Bien entendu, je suis conscient du risque depuis le moment où j'ai pris ce poste... Avec cette affaire, nous menons actuellement le vrai combat contre la corruption ».

Des individus soupçonnés d'être impliqués dans cette affaire ont été arrêtés. Selon *Midji*, Claudine Razaimamonjy et son avocat auraient refusé de coopérer durant l'enquête en refusant de révéler des informations concernant de présumés complices.

Pour *Tribune*, « *l'affaire Claudine Razaimamonjy devient une affaire d'Etat. Pour une fois que le Bianco ose s'en prendre aux gros bonnets, il a toute la haute sphère de l'Etat contre lui, et les citoyens avec lui. (...) Le parti présidentiel HVM et l'exécutif ne lésinent pas sur les moyens pour accuser le Bianco de tous les maux et blanchir la milliardaire. (...) Les citoyens pour leur part essayent aussi de se mobiliser par voie de réseaux sociaux ou autre en demandant à tous les citoyens qui veulent en finir avec l'impunité de soutenir le Bianco* »

**Le SMM affirme que la déclaration du ministre de la justice n'engage que lui et non le corps des magistrats.** Me Hanitra Razafimanantsoa, vice-présidente de l'Assemblée nationale, a déclaré que « *le ministre de la justice n'est plus garant de la justice et de l'état de droit puisque lui-même fait pression sur une institution indépendante* ». Elle ajoute : « *Je n'entrerais pas dans les débats sur la culpabilité ou non de la personne. Seulement c'est la première fois qu'un ministre de la justice se dresse pour demander la libération d'une personne enquêtée. Quel que soit le vice de procédure ou le vice de forme c'est à l'avocat de dénoncer ce qui cloche dans le dossier, surtout, lorsqu'il s'agit de droit à la défense (...). Plusieurs cas de détention arbitraire ont été constatés dans ce pays mais, personne, à part les avocats, ne les ont dénoncés* ». Le SMM réclame l'application des textes garantissant « *la totale indépendance du Bianco et la non-intervention du pouvoir exécutif et de la justice tant qu'une affaire est encore au stade d'enquête* ». Il affirme vouloir s'opposer à toute forme « *d'intervention et de pression* » et toute forme de violence contre les employés et responsables de l'administration publique et des entités connexes.

**08/04 - Après 4 jours de garde à vue, Claudine Razaimamonjy a été déférée devant la Chaîne pénale anticorruption.** L'audience s'est déroulée à huis clos. Soupçonnée de favoritisme dans l'octroi de marchés publics, de détournement de biens publics, de recel de biens publics, de blanchiment et de corruption, **les magistrats ont décidé de la placer sous mandat de dépôt.** A la notification de sa mise en détention, Claudine Razaimamonjy a « *fait un malaise* ». Son avocat a exigé qu'elle soit transférée aux urgences d'un hôpital de la capitale, sans se soumettre à l'auscultation préalable du médecin de la prison. « *Un non-respect de la procédure* », selon le Bianco. La date de la seconde comparution n'a pas été annoncée mais de source proche du dossier on indique qu'elle pourrait n'avoir lieu que dans plusieurs mois. Claudine Razaimamonjy devra donc patienter, à l'hôpital ou en prison. Ses avocats envisageraient de demander une évacuation sanitaire à l'étranger. Une autre personne présentée devant la Chaîne pénale a également été placée sous mandat de dépôt. Un autre prévenu a été hospitalisé avant l'audience et s'était fait représenter. Trois autres personnes sont recherchées.

*L'Express* se félicite, une fois n'est pas coutume, de l'indépendance de la justice, qui n'a pas cédé aux pressions des proches du pouvoir. Mais « *qui peut garantir que cette décision d'incarcérer la conseillère du président n'a pas obéi à d'autres forces extérieures ?* », s'interroge le quotidien.

*Tribune* écrit : « *L'action courageuse du Bianco renforcée par la non moins décision courageuse de la Chaîne pénale anti-corruption génère une large vague de soutien sur les médias sociaux. Et fait assez rare pour être souligné, cette vague réunit un large spectre qui va des opposants à la société civile, en passant par les simples citoyens, et même le Syndicat de la Magistrature* ». Le site rappelle cependant que le seul baron de bois de rose appréhendé par le Bianco, Bekasy, a également été mis sous mandat de dépôt mais que des personnalités haut placées sont parvenues à le faire libérer et à le rendre introuvable. « *Claudine Razaimamonjy prendrait-elle le même chemin ?* », s'interroge-t-il, redoutant que la femme d'affaires échappe elle aussi à des poursuites qui, si elles allaient à leur terme, risqueraient de mettre en cause nombre de proches du pouvoir.

« *Le Kung-fu Wisa est contre toute tentative de déstabilisation visant à fragiliser le régime Rajaonarimampianina* », déclare Maître Avoko Rakotoarijaona. Le numéro Un du Kung-fu réaffirme son soutien inconditionnel au régime. Il se dit prêt à défendre les efforts entrepris par le HVM dans le cadre de ses actions de développement. Il encourage par ailleurs les pratiquants du Kung-fu à soutenir les forces de l'ordre et les communautés villageoises dans la lutte contre l'insécurité.

**08/04 - L'organisation de la société civile Rohy publie un communiqué réaffirmant son soutien aux organes de lutte contre la corruption<sup>2</sup> :** « *Il est inadmissible que ceux qui font leur travail pour amener les affaires à la vérité et à la justice soient menacés. Les organes de régulation, de contrôle, et de lutte contre la corruption comme le Bianco et le Samifin sont indépendants. L'immixtion de l'exécutif ou de toutes autres entités et/ou personnalités/élus quel que soit leur rang n'est donc pas tolérable et ne fait qu'accentuer la non confiance des citoyens envers le pouvoir et démontrer la volonté de ce dernier à entretenir l'impunité dans le pays. Nous rappelons encore une fois que, selon l'article 6 de la Constitution, 'la loi est l'expression de la volonté générale. Elle est la même pour tous, qu'elle protège, qu'elle oblige ou qu'elle punisse'. Aucun ci-*

<sup>2</sup> <http://www.madagascar-tribune.com/La-lutte-contre-la-corruption-et,22958.html>

*toyen ne doit pouvoir s'affranchir de ces règles, pas même ceux qui gravitent dans les hautes sphères de pouvoir ». Rohy exige une meilleure protection pour les acteurs de la lutte contre la corruption, membres de la société civile ainsi que pour les journalistes et citoyens lanceurs d'alerte. L'association met en garde contre les provocations provenant d'individus mus par des intérêts partisans et/ou ethniques. « Nous restons vigilants et mobilisés et précisons que c'est le manque de prise de responsabilités, notamment du système judiciaire et des forces de l'ordre, qui a souvent entraîné et continue d'entretenir les menaces de vindictes populaires et non pas le contraire comme d'autres le prétendent ».*

**09/04 - Des personnalités de l'entourage présidentiel redoutent que l'arrestation de Claudine Razaimamonjy provoque un effet domino.** Cette indépendance retrouvée du Bianco inquiète plus d'un car presque toutes les personnes qui gravitent actuellement dans les hautes sphères du pouvoir ont eu des rapports étroits avec l'opératrice financière. Si l'affaire est conduite à son terme, les éclaboussures pourraient atteindre un grand nombre de hauts employés de l'Etat. Le premier ministre Olivier Solonandrasana risquerait de tomber en premier en raison des subventions exceptionnelles octroyées à certaines communes et dont les marchés, fictifs pour la plupart, ont été attribués aux entreprises de la conseillère. Le directeur général de la Présidence pourrait également avoir à s'expliquer : il avait à l'époque ordonné à trois inspecteurs de cesser leurs investigations portant sur la suspicion de détournement de la subvention dont la commune d'Ambohimahamasina était la bénéficiaire.

**10/04 - Claudine Razaimamonjy est encore au service des urgences de l'hôpital HJRA. Une évacuation sanitaire vers Maurice n'est pas à l'ordre du jour, selon son avocate, qui dément des rumeurs persistantes.** « A son état actuel, il serait pratiquement impossible pour notre client de faire un long voyage en avion », a-t-elle soutenu. Le président du SMM, Fanny Ernaivo, explique que « des procédures sont requises pour une évacuation sanitaire à l'étranger d'une personne faisant l'objet d'une condamnation ou d'un mandat de dépôt. Et cette demande passe par plusieurs responsables ». Il ajoute : « Nous condamnons toute décision allant à l'encontre de ces procédures. Nous suivons de près cette affaire ». La défense aurait l'intention de déposer une demande de liberté provisoire. Des rumeurs sur l'existence d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire qui aurait été prise à l'encontre de deux autres conseillers spéciaux du chef de l'Etat ont circulé mais n'ont pas été confirmées.

**« Claudine Razaimamonjy bénéficie du soutien du parti HVM » annonce le président du parti présidentiel, Rivo Rakotovao,** pour qui cette affaire a été créée par des personnes dont l'objectif est de diviser le parti. Rivo Rakotovao réclame une justice équitable et impartiale.

**11/04 - Claudine Razaimamonjy bénéficie d'une évacuation sanitaire à l'île Maurice pour effectuer une « angiographie cérébrale ».** Elle a quitté la Grande île alors qu'elle se trouvait encore en observation à l'hôpital HJRA d'Antananarivo. « Nous avons indiqué qu'elle devait subir des examens plus poussés. L'avocat de la patiente a alors demandé une autorisation d'évacuation auprès du ministère de la santé sous avis du ministère de la justice », indique la directrice de l'hôpital. Une autorisation qui a donc été accordée. Le ministère de la justice fait savoir que la conseillère spéciale se trouve actuellement dans une clinique de Curepipe à l'île Maurice, « sous bonne garde. Elle n'est pas libre », précise-t-il. Pour le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM), il s'agit d'« une évasion organisée ». Les procédures d'autorisation d'évacuation sanitaire n'auraient pas été respectées. « L'expertise médicale a seulement été menée par le médecin de l'hôpital or des contre-expertises conduites par le médecin du ministère de la justice et par celui de la prison sont obligatoires », souligne-t-il. L'avion de la compagnie privée Madagascar Transport Aérien a décollé de l'aéroport d'Ivato à l'aube, prenant de court l'opinion. La conseillère était accompagnée d'un médecin, d'un agent pénitencier et de son beau-frère, le sénateur Riana Andriamandravy VII. Selon le procureur général de la Cour d'appel d'Antananarivo, Jacques Randrianasolo, deux mandats d'interdiction de sortie du territoire (IST) avaient été transmis à la Police de l'air et des frontières (PAF) à la demande du Bianco, le premier en novembre 2016, le second le 7 avril 2017. Selon le procureur, ces deux mandats d'IST sont encore en vigueur car « il n'y a pas de demande de levée formulée par la PAF, même à titre provisoire, malgré l'urgence et le caractère humanitaire de la situation ». Le SMM réclame l'ouverture d'enquêtes et de poursuites vis-à-vis de tous les auteurs, co-auteurs et complices de ces violations de la loi. Le procureur général de la République, Jacques Randrianasolo, a demandé à la police de l'air et des frontières (PAF) de s'expliquer sur le non-respect des deux interdictions de sortie du territoire frappant Claudine Razaimamonjy.

*L'Express écrit : « Depuis la fameuse déclaration totalement déplacée du ministre de la justice qui n'avait pas à intervenir pour demander la libération d'un prévenu, fut-il un conseiller du Président, jusqu'à cette évacuation à Maurice, tout a été fait de manière ostentatoire dans l'objectif de sauver coûte que coûte une amie et de la soustraire au processus judiciaire en cours.(...) L'empressement et la pression mise sur le Bianco pour en finir au plus vite, semble signifier qu'on voulait que l'affaire n'aille pas plus loin et n'éclabousse d'autres sommités. Effectivement, le fait que Razaimamonjy soit la seule inculpée dans cette affaire laisse perplexe. Elle n'est qu'une entrepreneuse ayant soumissionné dans des marchés publics. Elle n'est ni le responsable du marché public, encore moins l'ordonnateur des dépenses. Elle n'a fait que recevoir de*

*l'argent. (...) S'il y avait réellement corruption, Razaimamonjy n'aurait été qu'une complice mais pas l'auteure principale. On attend donc que le Bianco aille jusqu'au bout de sa logique et s'attaque aux commanditaires des détournements de fonds. Autrement l'arrestation de Razaimamonjy serait bel et bien un coup politique pour affaiblir le camp présidentiel en vue de l'élection de 2018 ».*

*Pour Tribune, « L'illusion a été de courte durée, c'était trop beau pour être vrai d'ailleurs. Ceux qui ont cru que la milliardaire HVM Claudine Razaimamonjy allait croupir à Antanimora, comme tant d'autres justiciables de ce pays, en sont pour leurs frais. (...) Elle est libre. Comme Bekasy, elle s'est envolée sous d'autres cieux plus cléments ». Le titre affirme que l'angiographie cérébrale est un examen qui peut se pratiquer à Madagascar.*

*Midi rappelle que des accords conclus entre pays membres de la COI en matière de police judiciaire, de police administrative et de sécurité publique ont notamment pour objet de lutter contre le terrorisme et le crime organisé. La corruption - au cœur de l'affaire Claudine Razaimamonjy - est expressément citée en filigrane comme une des « menaces diffuses mais bien réelles » sur la sécurité. Le quotidien attend donc que la justice malgache demande l'extradition de la femme d'affaires auprès des autorités mauriciennes qui ont récemment expulsé de leur territoire des femmes malgaches de se livrer à la prostitution.*

*Après l'évacuation sanitaire, qualifiée d'irrégulière de Claudine Razaimamonjy, le mouvement Wake Up Madagascar réclame une position claire du président de la République, censé être le garant de l'État de droit.*

*L'Express se félicite du comportement exemplaire du directeur du Bianco « qui s'est montré intraitable en dépit des pressions et des menaces de vindicte populaire brandies par le ministre de la justice ». Ne risquerait-il pas néanmoins de devoir faire sa valise pour « insoumission » ? Quant au procureur général de la Cour d'appel, Jacques Randrianasolo, « il a surpris tout le monde par sa franchise et son honnêteté. Il a joué à fond la transparence et n'a pas trempé dans la 'concussion'. Il a exhibé sans la moindre retenue les deux interdictions de sortie du territoire infligées à Claudine Razaimamonjy tout en indiquant que l'évacuation de celle-ci à Maurice n'a pas respecté les procédures. (...) Une image réconfortante appuyée par la conduite irréprochable du syndicat des magistrats qui s'est dressé en défenseur du droit et de la justice. (...) Cette fois encore, la politique a pris le dessus mais le Bianco, le procureur général et le syndicat des magistrats ont laissé apercevoir une lueur d'espoir dans le redressement ».*

*« Revoir la milliardaire dans nos murs dans les prochains mois s'avère improbable d'autant que ses deux enfants se sont envolés vers Turquie au début de la semaine », écrit Tribune.*

**13/04 - Les soupçons « d'évasion organisée » lancés par le SMM semblent se confirmer. Claudine Razaimamonjy n'a finalement pas subi d'angiographie cérébrale.** Admise à la clinique Fortis-Darné de Curepipe, la femme d'affaires n'a été soumise qu'à une radiographie classique. La clinique a fait savoir que la conseillère a quitté l'établissement et qu'une décharge a été signée à son départ. Le quotidien mauricien *Le Défi* indique que le service de l'immigration n'a enregistré aucun départ en son nom vers Dubaï, La Réunion, Istanbul, Paris ou Antananarivo, cinq des principaux vols prévus ce soir-là. Le jet privé qui l'a transportée à Maurice était encore sur le tarmac de l'aéroport de Plaisance. Aucune demande d'entraide judiciaire de Madagascar n'a été reçue par les autorités mauriciennes. Sans cette requête, les autorités locales ne peuvent soumettre Claudine Razaimamonjy à quelque surveillance. Des d'observateurs s'attendent à ce qu'elle cherche à rejoindre ses enfants qui ont quitté la Grande Ile au lendemain du départ de leur mère, pour rejoindre la Turquie.

**La Conférence des travailleurs de Madagascar et la Solidarité syndicale de Madagascar se déclarent solidaires du SMM** et condamnent les entraves mises par le ministère de la justice aux enquêtes menées par le Bianco et les tribunaux.

**Selon le syndicat du personnel de l'administration pénitentiaire, Claudine Razaimamonjy n'a pas été emmenée en prison avant d'être transférée au service des urgences de l'HJRA**, contrairement au règlement. « *Si nous constatons que le prévenu est malade, il appartient au médecin légiste de la prison de diagnostiquer son état de santé et de procurer un avis médical qui lui permettra d'aller à l'hôpital. Mais le prévenu doit toujours rejoindre la prison, même gravement malade ».*

**Le MMM a envoyé un courrier au gouvernement mauricien « afin qu'il considère le cas de Madame Claudine Razaimamonjy et prenne des mesures adéquates quant à son extradition dans les plus brefs délais ».**

**Le Comité national d'observation des élections (Kmf/Cnoe) fait savoir qu'en tant qu'observateur de la vie publique, il ne peut rester les bras croisés au sujet de l'affaire.** C'est, dit-il, « *la stabilité politique de l'Etat [qui] risque d'être endommagée ».* Il dénonce les ingérences politiques dans les affaires de justice, félicite le Bianco pour son courage et invite le SMM à lutter pour l'indépendance de la justice. Il s'interroge sur le principe d'égalité de tous devant la loi et remet en question l'exemple que les dirigeants donnent aux citoyens.

**Le Sénat condamne le comportement de son vice-président, Riana Andriamandravy**, qui a tenté de forcer le portail du siège du Bianco, accompagné d'hommes de main.

**14/04 - La communauté internationale exprime son soutien aux efforts du Bianco.** Robert Yamate, ambassadeur des Etats-Unis, a rendu visite à son directeur général. Il dit espérer « *le retour de Mme Razaimamonjy au pays, maintenant qu'elle va mieux. Elle a la responsabilité de revenir et de se défendre* ». L'ambassadeur a lancé un appel au respect de l'État de droit. « *Souvenons-nous que la présomption d'innocence prévaut toujours et doit être respectée. Le processus doit continuer* », affirme-t-il. Une forte délégation de corps diplomatiques et consulaires s'est également rendue dans la journée dans les locaux du Bianco. L'ambassadrice de France, Véronique Vouland- Aneini, a salué les efforts menés par celui-ci dans la lutte contre la corruption. Fortifié par cette présence massive de diplomates, le DG du Bianco a réitéré sa volonté de mener à terme les missions de cette institution : « *Malgré une semaine mouvementée, nous tenons le cap et nous tenons debout. Debout contre les rumeurs, l'immixtion et l'intimidation. Nous agissons pour l'intérêt général de l'État* », a-t-il affirmé. L'ambassade de France a manifesté son soutien par la remise de matériels informatiques. Une dotation qui s'inscrit dans le cadre du projet « *Appui à la sécurité judiciaire et juridique à Madagascar* » initié en 2015. Les membres du bureau du SMM dirigés par leur présidente, Faniry Erinaivo, ont été reçus à l'ambassade des Etats-Unis. Une occasion pour le premier conseiller d'exprimer le soutien de l'ambassade aux efforts des magistrats dans la restauration de l'Etat de droit.

**Le commissaire Ruffin Lebiria, directeur de la PAF, a exposé, documents à l'appui, la légalité des procédures d'évacuation de la patronne de l'A&C Hôtel.** Il affirme que les documents fournis par Claudine Razaimamonjy sont authentiques. La présentation d'un certificat médical signé par un médecin du centre hospitalier constitue une pièce justificative attestant la légalité de cette opération. « *Nous ne pouvons pas interdire qui que ce soit disposant d'un certificat médical attestant la nécessité d'une évacuation* », a-t-il expliqué pour dédouaner ses services de toute accusation de complicité avec une évasion organisée. Le second document présenté par le commissaire est un ordre de mission autorisant un agent pénitencier à partir à Maurice, signé par le ministre de la justice. La mission assignée à cet agent consiste, selon ce document, à « *renforcer la sécurité de la personne détenue Claudine Razaimamonjy pendant son examen médical à l'île Maurice* ». Dans cette autorisation, il a été remarqué que la validité du séjour de cet agent expire le 24 avril. Questionné sur l'existence de deux mandats d'interdiction de sortie du territoire (IST) signés par le procureur général auprès de la Cour d'appel, le directeur de la PAF s'est montré évasif.

Les regards se sont également tournés vers l'**Aviation civile de Madagascar (ACM)** mais de l'avis de l'un de ses techniciens, « *l'ACM ne s'occupe pas des passagers mais de l'appareil. Son rôle consiste au respect et au maintien des normes de sécurité et de sûreté. Elle élabore, met en œuvre et surveille l'application des réglementations régissant le transport aérien* ».

Alarmé par le non-respect des principes de séparation des pouvoirs ainsi que par la violation du principe d'indépendance des institutions de lutte contre la corruption et de contrôle de l'Etat, **Transparency International-Initiative Madagascar** souligne que le Bianco et le Samifin sont des institutions indépendantes et que les accusations et intimidations dont elles font l'objet vont à l'encontre de la garantie d'indépendance.

**Les autorités mauriciennes considèrent pour l'heure la visite de Claudine Razaimamonjy comme une affaire privée.** Le bureau du premier ministre, responsable du département de l'immigration, ne communique pas officiellement sur ce déplacement. De son côté, la police mauricienne a précisé à *RFI* qu'elle n'est pas concernée par cette visite. La conseillère n'a enfreint aucune loi mauricienne et le gouvernement malgache ne l'a pas approchée. Maurice accorde à tout ressortissant malgache un droit initial de séjour de 15 jours. Une source du gouvernement affirme que c'est aussi le cas pour la femme d'affaires et qu'elle ne bénéficie pas de faveurs diplomatiques.

**Selon une source officielle « seul l'un des quatre passagers du vol privé sur Maurice a regagné Madagascar ».** Il s'agit du sénateur Rina Andriamandravy VII, beau-frère de Claudine Razaimamonjy. Les trois autres passagers (la principale concernée, une femme de l'administration pénitentiaire et un médecin) seraient toujours à Maurice, sans pouvoir affirmer qu'ils n'ont pas mis le cap sur une autre destination.

**17/04 - De nombreuses organisations de la société civile réclament une action des autorités pour faire revenir Claudine Razaimamonjy à Madagascar.** C'est le cas notamment de la plateforme « *Solidarité des syndicats de Madagascar* » (SSM), qui fédère de nombreux corps de métier de la fonction publique et du mouvement Rohy. Le mouvement de jeunes activistes « *Wake Up Madagascar* » s'est déplacé devant le Palais de justice pour réclamer le « *rapatriement* » de Claudine Razaimamonjy et pour dénoncer l'impunité.

« *Au nom du peuple, nous préconisons la démission de ceux et de celles qui ont participé à l'évasion de Claudine Razaimamonjy, car il s'agit d'une infraction* », lit-on sur sa page Facebook. Le mouvement exige également que soit reconsidéré le cas des trois inspecteurs d'Etat grâce auxquels l'affaire a été découverte et qui ont été sanctionnés. Des membres de la société civile appellent à la « *mise en place d'un espace de débat et d'échanges entre les différentes parties concernées afin que les informations partagées aux citoyens reflètent les faits véritables* ». « *Selon des sources officieuses, il semblerait que le gouvernement mauricien empêcherait Claudine Razaimamonjy de quitter l'île à moins qu'elle ne revienne à Madagascar* », indique la présidente du Syndicat des magistrats (SMM).

**L'hôtel 5 étoiles A&C à Ivato, propriété de Claudine Razaimamonjy, a été saisi par la justice.** Cet hôtel avait hébergé une bonne partie des délégations étrangères au sommet de la Francophonie, au mois de novembre.

**18/04 - L'opposition mauricienne interpelle le gouvernement.** « *Qui a autorisé Mme Claudine Razaimamonjy à entrer sur le territoire mauricien alors que la milliardaire malgache est assujettie à deux interdictions de sortie du territoire en raison de graves faits de corruption qui lui sont reprochés ?* », s'est interrogé le leader du Mouvement Militant Mauricien, l'opposant Paul Bérenger, qui pousse le gouvernement à sortir de son silence. La ministre des affaires étrangères malgache, Béatrice Atallah, a tenu à préciser : « *Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune lettre ou note officielle de mon homologue mauricien sur cette affaire* ». Midi dénonce « *le silence embarrassé du président de la République* » sur une affaire « *qui écorne singulièrement la réputation de son équipe* ».

**20/04 - Omer Beriziky, ancien premier ministre de consensus, exprime son soutien au Bianco, au SMM et à la Chaîne pénale anti-corruption.** « *Il faut que le président de la République ait le courage de procéder à l'assainissement de son entourage et de limoger tous les responsables impliqués de près ou de loin dans cette affaire. Le mutisme des hauts responsables est très étonnant, inquiétant même. Il faudrait éclairer l'opinion et donner des explications pour que les rumeurs ne priment pas sur la vérité. (...) Plusieurs ministres semblent être impliqués dans cette évasion organisée. Toutes les institutions responsables de cette fuite devraient faire l'objet d'une enquête et s'expliquer devant l'opinion* », estime-t-il. Jean Omer Beriziky considère qu'un remaniement gouvernemental est nécessaire dans la mesure où plusieurs ministres sont, selon lui, impliqués dans cette affaire. Il redoute que ces événements aient un impact négatif sur la relation avec les bailleurs de fonds. Il incite enfin Hery Rajaonarimampianina à solliciter une coopération avec le gouvernement mauricien pour que Claudine Razaimamonjy puisse rentrer au pays afin de répondre de ses actes devant la justice.

La confédération des syndicats des agents de l'Etat, qui regroupe 47 organisations, réclame la tête du chef du gouvernement. Le syndicat des pénitenciers réclame quant à lui la tête du ministre de tutelle, Charles Andriamiseza.

**Un mystérieux avion a atterri à Fianarantsoa, alimentant la rumeur d'un retour en catimini de Claudine Razaimamonjy.** Les autorités locales s'obstinent à garder le silence sur ce vol. Cet atterrissage a surpris étant donné que plus aucun aéronef ne s'est posé sur cette piste depuis fort longtemps, à l'exception de ceux qui transportent de hautes personnalités. Le sénateur qui accompagnait la conseillère à Maurice aurait pu rentrer à Madagascar et se poser à Fianarantsoa accompagné de la conseillère.

**22/04 - Des événements annonciateurs d'une nouvelle crise politique ?** Tribune écrit : « *Quand on a vu l'absence totale de scrupules, de honte, ou même de simple respect de la loi pour faire évader Claudine Razaimamonjy, comment peut-on espérer que l'élection présidentielle à venir sera équitable, transparente, et que ses résultats s'imposeront à tous ? A l'allure où vont les choses, il est donc quasi certain que dans tous les cas de figure, l'on s'achemine vers une nouvelle crise* ».

**S'exprimant pour la première fois sur l'affaire, le premier ministre préfère s'en remettre à la justice. Il soutient par ailleurs que le séjour mauricien de la prévenue est une évacuation sanitaire.** « *Attendons l'expiration de son séjour pour voir si elle rentrera ou non. Lorsqu'elle sera de retour au pays, nous verrons ce que la justice décidera* », a-t-il soutenu.

**Réuni en assemblée générale extraordinaire, les magistrats du SMM revendiquent l'indépendance de la justice et la concrétisation de l'État de droit.** Le syndicat se défend de « *s'acharner sur une personne* », en référence à l'affaire impliquant Claudine Razaimamonjy. « *Nous nous acharnons à revendiquer la restauration de l'État de droit, jusqu'à ce que chacun prenne ses responsabilités* », affirme-t-il. « *À l'heure où nous parlons, nous-mêmes ne savons pas si l'action judiciaire sur ce qui s'est passé est toujours en cours ou non* », a soutenu Fanirisoa Ernaivo, présidente du SMM. Le syndicat, qui annonce qu'une coordination a été créée avec des membres du conseil supérieur de la magistrature, a décidé de créer « *une organisation au niveau de toutes les juridictions pour dénoncer publiquement toute immixtion dans les procédures et revendiquer le respect de l'indépendance de la justice* ».

**23/04 - Claudine Razaimamonjy est rentrée à Madagascar à bord d'un avion spécial la veille de l'expiration de son autorisation de séjour,** accompagnée de ses deux enfants et de l'agent pénitencier qui l'a accompagné pour son évacuation sanitaire. Elle a été de nouveau admise à l'hôpital public HJRA de la capitale. Son état de santé nécessitait encore des examens médicaux. La conseillère occupe une chambre du service neurochirurgie, sous la surveillance d'agents pénitenciers. La presse a été tenue à l'écart de cette nouvelle admission par des hommes de main de membres du cercle de collaborateurs de la propriétaire de l'hôtel A&C. Midi et le SMM vont va jusqu'à douter du maintien de la conseillère dans une chambre de

l'établissement. Le syndicat insiste sur la nécessité et l'urgence de reprise de la procédure judiciaire interrompue. Le Bianco a déjà fait savoir que quatre des six dossiers concernant la milliardaire doivent encore être finalisés. Le ministre de la communication Harry Laurent Rahajason indique que « *le dossier Claudine Razaimamonjy n'est pas une affaire d'Etat mais simplement un dossier pénal parmi tant d'autres (...) Il appartient à la justice de poursuivre l'instruction, dans les normes requises, lorsque l'état de santé de la prévenue le permettra* ». Le ministre souligne que Claudine Razaimamonjy jouit pleinement de son droit de se faire soigner. *Newsmada* rapporte que certaines sources le gouvernement mauricien n'aurait pas accordé d'autorisation de sortie à la conseillère, sauf pour un retour à Madagascar avant l'expiration de son visa. La présence de la milliardaire à Maurice figurait, dit-on, à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du parlement mauricien. La communauté internationale aurait pu également faire pression sur les autorités mauriciennes et malgaches.

**26/04 - La sécurité du DG de Bianco a été renforcée. Le SMM révèle que certains de ses dirigeants ont fait l'objet des menaces de mort.** Le sénateur Riana Andriamandravy VII, vice-président élu du Sénat, est accusé de « *tentative de rébellion* » par le syndicat. Le bureau permanent de la Chambre haute a mis cette affaire à son ordre du jour.

**26/04 - Selon *Les Nouvelles*, la procureure de la République, Odette Balisama Razafintsoa, serait menacée d'une mutation d'office. Quatre autres magistrats seraient également concernés.** Il leur serait reproché de ne pas avoir suivi les consignes concernant l'affaire Claudine Razaimamonjy, notamment les procédures d'évacuation sanitaire : la procureure n'avait pas signé l'ordre d'évacuation, bien qu'elle ne s'y soit pas non plus opposée. « *Deux magistrats influents auprès du ministère de la justice et de la Cour suprême se mettent en quatre pour tenter de faire pencher la balance en faveur de cette décision. La mission leur a été confiée en haut lieu* », affirme une source issue de la magistrature citée par *L'Express*.

**27/04 - Le syndicat des agents pénitentiaires exige le transfert de Claudine Razaimamonjy à l'infirmerie de la prison.** « *L'hôpital n'est pas une prison. Toutes les prisons disposent d'une infirmerie. Elle doit donc poursuivre son traitement médical à l'infirmerie d'Antanimora car l'évacuation sanitaire ne peut pas durer indéfiniment* », affirme Ravalison Israël, vice-président du syndicat, qui ajoute : « *la prison n'est pas réservée uniquement pour les pauvres. Tout le monde doit bénéficier d'un traitement égalitaire devant la loi* ». Un haut responsable de l'hôpital HJRA a démenti la rumeur selon laquelle la patronne de l'hôtel A&C a quitté l'établissement pour rejoindre sa région natale de Fianarantsoa. « *Pour l'heure, personne n'a pu vérifier si Claudine Razaimamonjy se trouve réellement ou non sur un lit d'hôpital* », écrit *Midi*. Pour la présidente du SMM, « *le problème n'est pas où elle est actuellement mais où elle doit être. (...) si elle n'y est pas, alors le parquet est responsable du contrôle de la détention* ».

**29/04 - La procureure de la République Odette Balisama Razafimelisoa conserve son poste.** Le lobbying engagé par de hauts responsables du ministère de la justice et du corps des magistrats pour amener le CSM à se prononcer pour « *l'affectation* », de la procureure du Tribunal de première instance d'Antananarivo n'a pas abouti. L'identité de son remplaçant éventuel aurait été avancée mais huit des 21 membres du CSM se seraient opposés à ce qu'Odette Balisama Razafimelisoa soit remplacée par un magistrat moins gradé qu'elle. Ses opposants pourraient cependant revenir à la charge lors d'une prochaine session. D'autres sources affirment que la question, abordée en aparté, n'avait pas été inscrite officiellement à l'ordre du jour.

## ► **Diplomatie**

**01/04 - « *Quel plan secret se cache derrière la générosité d'Erdogan ?* », s'interroge *La LOI*** du 10 mars. Le séjour à Madagascar fin janvier du président turc a été l'occasion de renforcer les liens entre les deux Etats. Les deux chefs d'Etat ont paraphé plusieurs accords portant de coopération, avec notamment une aide financière de la Turquie à l'armée malgache et un échange de programmes audiovisuels. Le président Erdogan a promis une enveloppe de 60 millions de dollars à son homologue pour ces projets mais aucune proposition de la part du gouvernement malgache n'aurait encore été rédigée. Selon *La LOI*, cette somme généreuse aurait en réalité un tout autre objectif : l'accueil à Madagascar de réfugiés syriens, qui seraient acheminés par des vols de Turkish Airlines reliant la capitale turque à la Grande Ile. La compagnie nationale turque a commencé à desservir Madagascar fin 2015, avec cinq vols hebdomadaires. La Turquie compte près de trois millions de réfugiés sur son territoire.

**19/04 - Le président de la CENI en mission d'observation du référendum constitutionnel en Turquie.** L'éditorialiste de *L'Express* précise que cette mission était limitée au jour du scrutin, « *alors que la démocratie requiert de nombreuses conditions de sérénité, de liberté d'expression et d'égalité des chances, loin en amont* ». Il rappelle que la mission d'observation de l'OSCE a émis de fortes critiques sur le déroulement de la campagne électorale : « *le référendum n'a pas été à la hauteur des critères du Conseil de l'Europe* », déclare-t-elle, pointant du doigt une « *campagne électorale inique* ». « *Quelle image les autorités pensent-*

elles donner aux électeurs malgaches en s'intéressant à un référendum fortement personnalisé autour de la figure islamo-conservatrice de Recep Erdogan ? », s'interroge le titre.

**26/04 - La célébration du 150e anniversaire des relations diplomatiques entre Madagascar et les États-Unis boudée par les chefs d'institution et le gouvernement.** Une source diplomatique affirme que ce boycott « est la réponse de l'État aux intrusions américaines dans l'affaire Claudine Razaimamonjy ». Il y a quelques jours, en effet, à l'instar de son homologue français, l'ambassadeur américain a réagi à l'évacuation sanitaire controversée de la prévenue. Le diplomate a fait part de son « souhait » d'un retour au pays de l'accusée pour corruption et détournement de deniers publics, afin de se soumettre à la justice. Au retour de l'accusée, Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, a qualifié de « ridicules » les réactions des diplomates suite à ce départ. Outre la brouille diplomatique du moment, le choix d'organiser l'évènement à l'hôtel de ville d'Antananarivo aurait aussi refroidi les tenants du pouvoir, étant donné la tension qui persiste entre l'État et les dirigeants de la capitale.

## **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

**27/04 - L'Etat malgache doit soumettre un rapport national au Conseil des droits de l'homme dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU).** En coopération avec le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale, le Bureau du conseiller aux droits de l'homme à Madagascar et le ministère de la justice ont organisé un atelier à l'endroit des membres du Comité interministériel chargé de la rédaction des rapports initiaux et périodiques, ainsi que des acteurs de la société civile. L'atelier a offert aux participants l'occasion de faire un état des lieux de la ratification des conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme par Madagascar ainsi que de la soumission des rapports aux organes des traités.

### **► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements**

**05/04 - Un couvent attaqué par dix hommes armés à Antsirabe. Les malfaiteurs ont violé cinq religieuses dont une ressortissante allemande** et ont dérobé 6 000 euros et trois millions Ar. Roué de coups, un individu en service dans la communauté a été grièvement blessé. Les forces de gendarmerie ont interpellé 26 personnes. D'autres suspects sont encore en fuite. Les religieuses ont assuré avoir reconnu sept des suspects arrêtés. La Conférence des évêques dénonce un acte barbare. « *Nous condamnons avec véhémence ce qui s'est passé. Il y a lieu d'interpeller le pouvoir étatique de telle sorte que des mesures plus rigoureuses soient prises face à l'ampleur effrayante des actes de banditisme dans toute l'île* », souligne Mgr Désiré Tsarahazana, président de la Conférence. La Commission Justice et Paix qualifie ces événements de « *crime contre l'humanité* » dans la mesure où, selon elle, « *c'est une attaque qui a porté atteinte aux droits humains et à la dignité humaine* », ainsi que le stipule l'article 7 du Statut de Rome. **Trente suspects ont été placés en détention préventive.**

**12/04 - Mgr Philippe Ranaivomanana, évêque d'Antsirabe, appelle les fidèles à une matinée de prière et à la mobilisation pour protester contre la dégradation de la situation sécuritaire et l'inertie de l'Etat.** « *Nous compatissons avec toutes les victimes de violence, d'assassinat, de meurtre, des différents actes odieux à Antsahatanteraka [lieu de l'attaque à main armée suivie de viol dont ont été victimes des sœurs de Notre Dame de la Salette], d'incendies d'établissements catholiques, des menaces à l'endroit des responsables de ces établissements par certaines autorités étatiques, extorsion de fonds, atteinte aux droits humains et les séries de vindictes populaires* ».

**19/04 - Les transporteurs de la RN 7 réaffirment leur volonté de lutter contre le grand banditisme qui prévaut sur cet axe de circulation.** Des départs en convois seront organisés et les convois de nuit seront escortés par les forces de l'ordre.

**01/04 - Opération militaire musclée à Ikalamavony. Les forces de l'ordre auraient utilisé des lance-roquettes.** 30 éléments de l'armée ainsi que 10 gendarmes ont été envoyés dans la localité pour répliquer aux exactions commises par un groupe de dahalo armés de fusils de chasse qui s'étaient emparé d'une quarantaine de bovidés. Six militaires ainsi que 15 membres du fokonolona ont été pris en otage. Ceux qui ne sont pas parvenus à s'enfuir ont été roués de coups et ont été victimes de traitements dégradants. Deux militaires tombés dans leur guet-apens avaient été dépossédés de leur Kalachnikov et de munitions. Six villageois ont été blessés, ainsi que des militaires.

**08/04 - Munis d'armes de guerre, des dahalo ont tué deux membres du comité d'autoprotection villageois et dérobé une centaine de zébus à Amboasary-Sud.** Les attaques reprennent dans ce district où, fin 2014, une négociation avait abouti à la reddition de 4 000 dahalo. Les bandes réfugiées dans les zones

montagneuses et difficiles d'accès de l'Anosy continent de faire peser une lourde menace sur la sécurité de cette région du Sud-Est.

Un père de famille a été tué par balle dans une course-poursuite avec six dahalo armés dans une commune du district de Miarinarivo. Une opération de bouclage a été lancée par le chef de fokontany.

**20/04 - Des fusillades meurtrières secouent Betroka.** Huit morts ont été décomptés en quelques jours, dont cinq dans les rangs des dahalo. Recherché depuis fin 2012, un chef fokontany, identifié comme un bandit redouté à la tête d'une horde de voleurs de bétail, est tombé sous les balles des membres du comité d'autoprotection villageois. Il était dans le collimateur des forces de l'ordre pour le meurtre de trois gendarmes et de deux militaires en septembre 2012. En novembre, le deuxième adjoint au maire de Bekirobo figurant parmi les suspects recherchés pour ce quintuple meurtre, outre des actes de banditisme et des vols de bétail, a été appréhendé et placé en détention préventive. De nombreuses attaques de dahalo sont signalées dans les environs de Beraketa et de Manombo et prennent de l'ampleur.

**18/04 - Trois personnes ont été sauvagement assassinées en luttant contre trois voleurs de vanille verte à Nosy Varika.** Une quatrième, torturée, a été laissée pour morte. Les quatre hommes assuraient la garde nocturne du terrain. Les malfaiteurs ont raflé près de 250 kg de vanille après en avoir fini avec les victimes. A près de deux mois de l'ouverture officielle de la saison de la cueillette de l'or vert, fixée au mois de juin, les vols sur pied fond rage. Les cours, qui ont atteint des records, favorisent une effrayante recrudescence de l'insécurité.

**22/04 - Vohémar : des planteurs de vanille surveillant leur récolte ont appréhendé de nuit un voleur et l'ont tué à coups de couteau.** Deux kilogrammes de vanille verte ont été retrouvés sur lui. Le suspect avait déjà été lynché à mort lorsque les gendarmes sont arrivés sur les lieux. Les exécutions pour vol de vanille sont devenues monnaie courante dans certaines zones productrices : les régions Sava et Sofia, certains districts comme Maroantsetra, Fénériver-Est et Mananara-Nord.

**03/04 - A Andapa, un homme soupçonné d'avoir mis le feu à des habitations a été arrêté par la foule avant d'être menotté et exécuté à la machette par l'une des victimes, sous les yeux des éléments de la police et de la gendarmerie,** qui ne sont pas intervenus. *L'Express* mentionne la présence sur les lieux de dix policiers dont sept en tenue civile. Une vidéo circule sur les réseaux sociaux montrant les forces de l'ordre en train d'assister au « spectacle » avec la population, composée en majorité d'enfants. Le chef du district d'Andapa a également été aperçu sur place, sans avoir pour autant réussi à empêcher le crime. Une source sécuritaire indique qu'il y aurait forcément eu des victimes collatérales parmi les badauds si les éléments des forces de l'ordre présents sur les lieux au moment avaient pris le risque d'ouvrir le feu sur le forcené. *L'Express* révèle que le crime a été commis par le frère cadet de la victime. La police l'a laissé en liberté pour lui permettre d'organiser les funérailles de son frère. Une rancœur, avec un soupçon de parricide, serait l'origine du fratricide, selon les explications recueillies auprès des forces de l'ordre. Le défunt, décrit comme étant un forcené, avait fait l'objet de plusieurs plaintes dans son entourage, incriminé pour agressions et différends sociaux. Avant l'incendie, le trentenaire aurait mis en garde ses proches lors d'une dispute.

**08/04 - Une foule en furie a attaqué la brigade de gendarmerie de Bealanana pour libérer quatre individus arrêtés pour viol et meurtre d'une adolescente.** Les forces de l'ordre ont chargé la foule en usant de grenades lacrymogènes. Une douzaine de personnes ont été arrêtées. Les altercations se sont poursuivies durant près de deux heures. Un couvre-feu a été décrété.

**11/04 - Trois hommes qui ont réclamé la tête d'un suspect en garde à vue au commissariat du quartier des 67ha à Antananarivo placés en détention préventive.** Ils ont été écroués pour menace d'incendie, de jets de pierres contre les bureaux de la police et d'incitation à la vindicte populaire. « Une foule s'est massée devant le commissariat pour réclamer la sortie du suspect gardé dans nos locaux, pour le livrer à la vindicte populaire. Les trois hommes ont incité le public à s'insurger. C'est pourquoi, on a dû procéder à leur arrestation », souligne une source policière. Ce quartier populaire connaît une insécurité croissante.

**14/04 - 28 cas de vindicte populaire ont été enregistrés depuis le début de cette année.** 22 personnes ont trouvé la mort, dont deux policiers. Une trentaine d'individus ont été arrêtés. Neuf ont été placés sous mandat de dépôt.

**21/04 - Un policier d'Ampitatafika se réclamant de la présidence échappe à la vindicte populaire.** Plusieurs centaines de personnes ont menacé de s'abattre sur le domicile du brigadier pour y mettre le feu. L'intéressé, se targuant d'être détaché de la présidence de la République, se livrerait à de fréquents abus, menaçant la population d'une arme automatique. L'émeute a pris naissance après que le policier ait placé en

garde à vue des personnes qu'il avait poursuivies pour coups et blessures. Les individus incarcérés ont été relâchés pour non-respect des procédures. Les forces de l'ordre sont parvenues à raisonner la foule déterminée à en découdre.

**29/04 - La vie d'un enfant monnayée.** Percuté de plein fouet par un véhicule roulant à vive allure à Port Bergé, un enfant de quatre ans a été tué sur le coup. De source auprès de la gendarmerie, le maire a conduit personnellement des négociations entre les parties et il a été convenu que le chauffeur du véhicule devrait verser une somme de 4 millions Ar à la famille. Cette négociation avait notamment pour objectif de dissuader la population à se livrer une vindicte populaire. Malgré l'entente à l'amiable conclue, la police s'est saisie de l'affaire.

**25/04 - Les victimes d'Antsakabary oubliées :** *Tribune* rappelle que cela fait plus de 2 mois qu'une horde de policiers a mené une expédition punitive dans cette localité du district d'Antsohihy pour se venger de la vindicte populaire dont deux de leurs collègues avaient été victimes. Près de 500 habitations ont été incendiées, une femme malvoyante est décédée dans l'incendie, 1 500 personnes sont sinistrées. Le ministre de la sécurité publique au moment des faits, Anandra Norbert, a été limogé. Le nouveau responsable de la police nationale se refuse à toute prise de position : « *les enquêtes continuent* », déclare-t-il. « *Le premier ministre et le président de la République, empêtrés dans l'affaire Claudine Razaimamonjy, ont tout simplement jeté aux oubliettes les malheureux d'Antsakabary* », déplore le site. Seuls les membres de la société civile font entendre leurs voix pour réclamer justice. Arlette Ramarason, juriste internationale, fait savoir que si les autorités restent silencieuses il faudra porter l'affaire devant les instances internationales. Elle précise aussi que les tribunaux ont la possibilité de se saisir d'office, ce qu'aucun de ses membres n'a jugé bon de faire jusqu'ici.

**24/04 - Un gang armé a pris d'assaut la communauté des Capucins d'Antsohihy. Un prêtre a été tué et un diacre gravement blessé par balle de Kalachnikov.** Le mobile du crime reposerait sur une tentative de vol de cloche quelques jours auparavant. Après cet échec, la cloche avait été placée sous bonne garde, ce qui n'a pas dissuadé les assaillants, revenus à la charge, avec des armes de guerre. Suite au meurtre, plusieurs membres du gouvernement se sont rendus à Antsohihy. « *Ces faits sont, une première dans les annales et le mode opératoire de chaque acte semble avoir des similarités. Des actes barbares qui visent, systématiquement, les religieux. Il est probable, qu'il y ait des dessous politiques aux événements de ces derniers temps. C'est comme si l'on souhaitait créer un conflit entre l'État et l'Eglise* », affirme le premier ministre. Treize personnes font l'objet d'une enquête. D'après le procureur d'Antsohihy, deux éléments des forces de l'ordre sont impliqués, l'un encore en activité, l'autre révoqué. *Tribune* écrit : « *à tort ou à raison, l'opinion est persuadée de l'implication quasi-systématique des éléments des forces de l'ordre dans les attaques à main armée, kidnapping ou autres actes criminels. Soit directement, soit indirectement en louant ou 'prêtant' leurs armes aux malfaiteurs* ». **Le frère du noviciat a succombé à ses blessures.**

**En moins de cinq semaines, quatre attaques et cambriolages ont frappé des communautés religieuses.** Outre les affaires très médiatisées d'Antsirabe et d'Antsohihy, *L'Express* rapporte que les sœurs de Sainte Thérèse de Mandritsara et les religieuses d'Ampototaka Fénérive-Est ont également été prises pour cible. Les évêques ont rappelé lors d'une conférence qu'un meurtre a également été commis antérieurement dans une communauté religieuse de Toliara.

Le nonce apostolique, Mgr Paolo Gualtieri, condamne : « *Ce sont des faits graves qui suscitent une grande préoccupation pour l'Eglise catholique. Ce sont des actes qui reflètent l'insécurité qui touche l'ensemble du pays. On demande à tous ceux qui dans l'Etat ont des responsabilités dans le domaine de la sécurité un engagement plus grand pour améliorer la sécurité qui concerne toute la population* ». Les autorités indiquent que ce ne sont pas les religieux en tant que tels qui sont pris pour cible. « *Il s'agit de coïncidences malheureuses* », explique Jean-Rostand Rabialahy, directeur de cabinet du ministère de la sécurité publique.

**11/04 - Un adolescent « Karana » victime d'un kidnapping à Andranomena.** Il attendait le bus de ramassage scolaire du lycée français d'Ambatobe. Deux individus armés de Kalachnikov et de pistolets automatiques ont fait irruption d'un véhicule et l'ont emmené de force, sous les yeux de sept policiers en charge de la circulation. Plusieurs complices attendaient dans cette même voiture. Les kidnappeurs ont ouvert le feu et ont touché un policier au visage. Le 4x4 du commissariat du 6e arrondissement stationné sur les lieux et arrosé de balles, n'était pas en mesure de se lancer sur la trace des ravisseurs : il était en fait immobilisé depuis un certain temps, faute d'entretien et il faisait office de façade et d'abri de fortune pour les éléments en service. Le collectif des Français d'origine indienne de Madagascar a lancé un appel solennel au gouvernement et à la communauté internationale pour stopper l'escalade de la violence à l'encontre de leur communauté. Le ministère des affaires étrangères français a assuré avoir eu « *connaissance de cet enlèvement et est pleinement mobilisé* ». Des opérateurs économiques « *karana* » sont également montés au créneau. « *La situation est grave. Si ça continue comme ça, les investisseurs étrangers ne viendront pas à Madagascar. (...) Le climat des affaires s'est fortement dégradé mais que fait l'Etat ? Dans le Sud, les dahalo dicent*

leur loi. Ailleurs, les bandits pillent et tuent sans vergogne. Qui oserait encore affirmer que la situation est sous contrôle, alors que des religieuses ont été violées ? » ont-ils fulminé. De leur côté, des responsables des forces de l'ordre dénoncent les agissements de certains magistrats : « nous faisons tout pour arrêter les kidnappeurs mais pour des raisons qui nous échappent certains magistrats n'hésitent pas à leur accorder une liberté provisoire. Ce fut par exemple le cas tout récemment à Antsirabe et dans la capitale. Il n'y a pas si longtemps aussi, des membres actifs d'une bande de kidnappeurs ont été acquittés par la cour. On ne s'en sortira jamais de cette spirale infernale si on continue comme ça », ont-ils dénoncé. Tribune indique, « à titre d'exemple, [que] le magistrat soupçonné d'être complice voire le cerveau du rapt et de l'assassinat de la petite Annie de Toamasina circule librement en ville depuis plusieurs mois. La rançon versée pour la libération d'un jeune karana diabétique kidnappé à Toamasina il y a quelques années a été remise aux policiers. Elle a disparu en même temps que la victime.... »

Cinq personnes présumées mêlées à la vente de la voiture ayant servi au kidnapping ont été interpellés pour enquête puis remis en liberté. L'enlèvement aurait été commis par un réseau connu des services de police. Aucune demande de rançon ne serait encore parvenue à la famille. Le policier en tenue civile, garde de corps de l'adolescent, a été convoqué. Il affirme avoir tiré en l'air durant l'assaut avant de prendre la fuite.

**14/04 - Un important rassemblement a été organisé devant le lycée français par les parents d'élèves et le collectif des Français d'origine indienne de Madagascar.** Selon ses représentants, 90 Français d'origine indienne ont été enlevés depuis 2010. Une pétition a été lancée sur Internet pour demander à l'État « de sauver et de libérer notre concitoyen, d'arrêter et de punir ces kidnappeurs très organisés, leurs commanditaires et leurs complices, de protéger les minorités malgaches 'zanatany' ». La police fait remarquer que l'absence de coopération de la part des familles des victimes rend le travail de forces de l'ordre difficile. D'autant que souvent, les familles ne portent même plus plainte en raison de leur défiance envers les autorités judiciaires. Véronique Voulard-Aneini, ambassadrice de France, a fait savoir que la question de l'insécurité des ressortissants français à Madagascar a été discutée avec le président de la République il y a un mois. François Hollande s'est personnellement engagé à mettre en place un nouveau système de circulation d'informations pour mettre un terme à ce fléau. Le président de « Français du Monde Madagascar », Jean-Daniel Chaoui, a condamné avec force les enlèvements de citoyens Français à Madagascar.

**21/04 - L'adolescent « Karana » victime d'un kidnapping a été libéré après paiement d'une rançon,** annonce le collectif des Français d'origine indienne de Madagascar qui n'a donné aucun détail sur les circonstances ou les conditions de sa libération, ni sur son état de santé. Les autorités se plaignent, une nouvelle fois, de l'absence de coopération entre les familles des victimes et la police nationale. Un ancien détenu de la maison de force de Tsiafahy a été placé en détention préventive. Il avait déjà purgé dans cet établissement une peine de dix ans de travaux forcés pour une autre affaire de kidnapping.

**29/04 - Quatre personnes présumées ravisseurs de karana depuis 2013 ont été interpellées.** Elles sont mises en cause dans trois affaires de kidnapping. Une commission rogatoire internationale les implique aussi dans l'enlèvement contre rançon du DG d'une société de location-vente d'engins de chantiers en avril 2013. « Onze personnes ont été arrêtées depuis deux semaines pour des affaires de kidnapping de karana. Certains d'entre elles ont été déjà écrouées pour des actes similaires et d'autres ont obtenu une liberté provisoire », a indiqué une source proche des enquêteurs.

## ► Justice, gouvernance

**05/04 - Environ 500 sans-abris après une démolition hâtive et sans préavis dans un quartier de la capitale.** 76 foyers sont concernés. Un bulldozer a rasé les habitations en pleine nuit, sans que les occupants n'aient eu le temps de rassembler leurs biens. « Certes, l'huissier ne fait qu'exécuter la décision du tribunal qui ordonne une expulsion qui date de 2011 mais il aurait pu aviser le fokontany deux ou trois jours à l'avance pour nous permettre de prendre les mesures nécessaires. Cette exécution hâtive, à notre avis, intensifie davantage l'insécurité », déclare le président du fokontany des 67ha Sud. « En général, on peut dire que l'expulsion s'est déroulée dans le calme car il faut reconnaître que 70 à 80 % de ces locataires ont déjà quitté les lieux », estime l'huissier de justice. Une tentative d'expulsion avait déjà eu lieu le 24 mars mais les occupants s'y étaient opposés, malgré une forte présence des forces de l'ordre. Le quotidien *Les Nouvelles* indique que ces occupants, qu'il qualifie de « squatters » avaient été placés sur ce site lors d'un cyclone qui a dévasté le pays en 1982.

**11/04 - Cinq militaires ayant servi au camp de Mahajamba dans le district de Mahajanga II arrêtés et traduits devant la justice.** Ils sont mis en cause dans une attaque à main armée perpétrée fin mars chez un commerçant de Port Bergé. Ils sont soupçonnés d'avoir dérobé 20 millions Ar, des bijoux en or, une kalachnikov et un pistolet automatique.

**10/04 - Près de 400 millions Ar ont été détournés à l'ORTM entre 2015 et 2016. L'ancien directeur de cabinet et l'ancien directeur général comparaissent devant la cour criminelle.** Nivo Ratiarison, ancien directeur de cabinet du ministère de la communication et Simonette Claudine Raharimalala, alors responsable commerciale, ont été placés en détention provisoire il y a près de 6 mois. Ayant bénéficié de liberté provisoire, trois autres accusés sont appelés à comparaître, dont un haut responsable du ministère au moment des faits et le directeur d'une société annonceur de la TVM.

**13/04 - Nivo Ratiarison et Simonette Claudine Raharimalala ont été condamnés à cinq ans de travaux forcés.** Nivo Ratiarison devra verser une amende de 85 millions Ar pour détournement de biens et de deniers publics estimés à 400 millions Ar, abus de pouvoir et enrichissement illicite. Simonette Raharimalala est radiée du corps des fonctionnaires. Le directeur général de l'ORTM et deux autres présumés coupables ont été relâchés au bénéfice du doute ; l'agent de recouvrement a été acquitté. *Tribune*, comme de nombreux journalistes et employés de l'ORTM, se félicite du verdict mais pour le parti MMM, Nivo Ratiarison écope d'une telle peine parce qu'il avait agi en solo. Il n'a pas partagé et n'a donc pas bénéficié de soutien des dignitaires du régime, contrairement à Claudine Razaimamonjy.

**27/04 - La CNIDH va œuvrer pour la réduction de l'usage excessif de la détention provisoire.** Pour ce faire, elle entend travailler de concert avec les responsables des forces de sécurité pour changer les cultures institutionnelles qui considèrent la détention provisoire comme une punition légitime, promouvoir une meilleure compréhension de la question chez les décideurs politiques et les parlementaires et formuler des recommandations à leur endroit. La Commission rappelle que « *selon l'article 13 in fine de la Constitution, la détention préventive est une exception* ». Elle explique, du reste, que « *l'application excessive* », de la détention provisoire découle des effets des lois « *qui ne spécifient pas clairement les limites de son utilisation, du manque de solutions alternatives à la détention, mais aussi de la corruption ainsi que les pressions politiques et sociales en faveur de la fermeté dans la répression de la criminalité* ». Sur les 20 241 détenus recensés, dans les 82 centres carcéraux, 8 205 sont placés sous mandat de dépôt dans l'attente de leur procès.

**05/04 - Déclaration de patrimoine 2017 : 66 % des 8 375 assujettis manquent à l'appel. Le délai fixé par le Bianco a expiré.** Des sanctions sont prévues pour les récalcitrants, notamment une peine d'emprisonnement de 2 à 10 ans de prison et une amende de 2 millions à un milliard Ar. Pour l'heure, le Bianco est en train de vérifier la liste avant de prendre des mesures. A ce jour, seuls 7 ministres, 5 députés, 4 sénateurs et les 9 membres de la Ceni ont effectué leur déclaration annuelle.

**19/04 - Le Samifin fait savoir que plus d'une centaine de dossiers ont été déferés au parquet pour des affaires de blanchiment d'argent.** Plusieurs personnes civiles et morales sont sous surveillance concernant ces affaires. Les maisons de jeu et les casinos font partie des personnes morales à risque.

**24/04 - Une enquête internationale est menée sur des trafics de véhicules de luxe volés en provenance d'Europe.** Les médias français ont annoncé, récemment l'existence d'une filière d'exportation de véhicules volés à destination de Madagascar, organisée au départ de Marseille. La douane malgache est associée à ces recherches.

## ► Santé

**06/04 - La prise en charge des maladies mentales est délaissée. Elles seront bientôt classées comme la deuxième cause d'invalidité.** Les statistiques relatives aux infrastructures de prise en charge, tout comme celles des spécialistes, sont préoccupantes. Madagascar n'est doté que de 0,15 lit pour 10 000 habitants. En Afrique, ce chiffre est de 0,34 et dans les pays développés de 7,5, selon l'OMS. Il n'y a qu'un psychiatre pour un million d'habitants à Madagascar, contre un pour 1 000 à La Réunion, selon la professeure Rajaonarison. A la faculté de médecine, il n'y a que deux psychiatres parmi les 50 spécialistes formés chaque année. Et les universités publiques ne forment pas de psychologues. Les maladies mentales sont pourtant considérées comme un fardeau pour le développement. L'OMS avance que la dépression, classée dans la longue liste des maladies mentales, sera la deuxième cause d'invalidité après les AVC d'ici 2020. En 2013, 411 des 4 842 hospitalisés au CHU Joseph Ravoahangy Andrianavalona étaient des suicidaires, dont la plupart étaient des jeunes. Le coût de la prise en charge est exorbitant.

**24/04 - L'Ordre des médecins alerte sur la prolifération de matériels de diagnostic illégaux et présentant un danger pour la santé publique.** Ces appareils sont supposés détecter automatiquement et instantanément toute sortes d'affections dont souffriraient les patients. A la suite de quoi sont prescrits des traitements coûteux et d'une efficacité non prouvée, voire dangereux.

## ► Traite, droit du travail, parité

**04/04 - Soupçonnées d'avoir en projet de se livrer à la prostitution, 25 jeunes femmes en partance pour Maurice ont été débarquées par la PAF à l'aéroport d'Ivato.** Le motif de leur séjour dans l'île sœur n'aurait pas été jugé convaincant, bien qu'elles aient été en possession de documents en règle. Deux jours après, deux autres jeunes femmes ont été refoulées vers la Grande Île alors qu'elles venaient tout juste de débarquer à Maurice. Soupçonnées de séjour irrégulier et d'appartenance à un réseau de prostituées, 16 autres malgaches ont été interpellés par les autorités mauriciennes qui ont annoncé leur rapatriement dans la Grande île. Les autorités malgaches soupçonnent l'existence d'un réseau de traite.

**14/04 - Une nouvelle tentative d'envoi de travailleuses clandestines au Koweït débusquée.** Deux fonctionnaires du ministère des finances ont été écroués. Ce trafic a été mis à nu lorsque deux migrantes se sont présentées au service de police chargé de la délivrance des passeports. Elles ont été prises en possession de faux documents : des certificats administratifs et des autorisations de sortie du territoire. Les jeunes femmes ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Les deux hommes appréhendés seraient de connivence avec une agence de placement au Koweït. Les recrutements se seraient opérés via *Facebook*.

**18/04 - Trafics de personnes : le responsable d'un réseau arrêté avec huit jeunes femmes en instance de départ.** Des plaintes déposées par des victimes sont à l'origine du coup de filet. Les jeunes femmes ont été relâchées après avoir été auditionnées. L'homme a été placé en détention préventive pour escroquerie et trafic clandestin de personnes vers des pays interdits. Lors de la perquisition, de faux documents ont été découverts. L'individu faisait l'avance des frais de dossier et de transport jusqu'au Koweït, l'équivalent de cinq mois de salaire dans ce pays. Avant de quitter Madagascar, les victimes devaient signer un contrat pour s'engager à rembourser cette avance, avec prise de gage sur leur maison ou leur terrain. D'après la police, le prévenu empochait deux millions Ar par migrante. Deux jeunes femmes en instance de départ pour Bahreïn ont été arrêtées.

**04/04 - Les dockers journaliers de Toamasina déposent une plainte contre le gouvernement auprès de l'OIT.** D'après le secrétaire général de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF), elle fait suite au refus du gouvernement de se conformer et de respecter le droit du travailleur de s'affilier à un syndicat. 43 dockers auraient été licenciés pour cause d'affiliation à une organisation syndicale dans l'optique d'améliorer leurs conditions de travail et leur rémunération. Ces dockers travaillent à heure fixe et pourtant ils sont payés au nombre de conteneurs traités. S'ils n'y a pas de conteneurs à traiter, ils sont tenus de respecter les horaires, sans recevoir de rémunération. Le syndicat et les dockers ont intenté une action en justice et ont obtenu gain de cause mais la décision n'a pas été exécutée par l'employeur. Aucun des 43 licenciés n'a été réintégré. Une pétition adressée au ministre malgache du travail a été mise en ligne. Le SG de l'ITF prévient le gouvernement : « *Nous n'avons pas agi à la légère. Si le gouvernement ne réintègre pas les travailleurs licenciés, il s'exposera à l'opprobre de la communauté internationale pour son non-respect des droits humains fondamentaux. (...) Le gouvernement doit montrer au reste du monde qu'il respecte les droits humains fondamentaux et la justice. Beaucoup de géants de l'habillement ont des ateliers à Madagascar, et suivront la situation de très près* » a-t-il déclaré.

**28/04 - Le syndicaliste d'Air Madagascar à l'origine de la grande grève de 2015, licencié par la compagnie mais qui a obtenu gain de cause devant le Conseil d'Etat a décidé de rejoindre son poste.** Rado Rabarilala, accompagné de membres du syndicat, n'a pas pu rencontrer la direction pour négocier sa réintégration. Les syndicalistes espéraient que la nouvelle équipe serait plus ouverte au dialogue, depuis le départ du directeur canadien. Des éléments des forces de l'ordre se sont postés aux alentours du siège de la compagnie pour parer à des troubles éventuels.

**29/04 - Trois travailleuses de différentes entreprises de zone franche à Antananarivo ont perdu la vie en l'espace de huit mois,** selon le rapport de la secrétaire générale de la Confédération des syndicats des travailleurs malgaches révolutionnaires (Fisemare). Ces décès seraient liés à la forte pression que subissent les employés au travail, mais aussi aux négligences des employeurs quant à l'état de santé de leurs employés. On constaterait également une hausse des victimes d'hypertension et d'accidents vasculaires cérébraux chez les jeunes travailleurs qui seraient victimes des mauvaises conditions de travail et du stress. Pour les syndicats, le lieu de travail est devenu une source importante de risques psychosociaux. Seuls 12 % des salariés bénéficieraient d'une couverture santé.

**25/04 - Le représentation des femmes dans les instances décisionnelles à Madagascar est en deçà du minimum exigé par les standards internationaux, à savoir au moins 30 %.** Les ratios sont de 19 % à l'Assemblée nationale (29 femmes sur 151) ; 21 % au Sénat ; 20 % au gouvernement ; et 16,8 % au sein des institutions décentralisées (3 femmes cheffes de district sur 119, aucune femme cheffe de région).

## ► Education, droits des enfants

**05/04 - Une vidéo montrant une enseignante violenter une élève, dans la cour d'une école privée d'Antananarivo a choqué de nombreux Malgaches – dont le ministre de l'éducation nationale –** à la suite de sa diffusion sur les réseaux sociaux. Pour les observateurs, ces images ne sont pourtant pas surprenantes, dans un pays où la maltraitance des enfants reste monnaie courante, bien qu'elle soit interdite. L'institution « *La Croyance* » et l'enseignante seront sanctionnés, annonce le ministre Paul Rabary qui s'est rendu sur place et a en outre pu constater « *l'état insalubre des infrastructures et l'absence de programme pédagogique* ». Sans parler de la « *fréquence de violences subies par les élèves* » a-t-il fait savoir. 171 établissements irréguliers seront fermés à la fin de l'année scolaire, annonce le directeur de l'Office national de l'enseignement privé. La liste de ces établissements devrait être publiée prochainement. Après son déferrement au parquet, l'enseignante de l'institut La Croyance a été placée sous mandat de dépôt. La plainte déposée par les parents de la jeune fille a été appuyée par le ministère de l'éducation nationale. Le procès est prévu pour le 24 mai. Le ministère a publié une note indiquant qu'il est formellement interdit de frapper et de porter la main sur un élève, quelles qu'en soient les raisons. Ceux qui ne respectent pas consigne pourraient être exposés à des sanctions administratives et disciplinaires pouvant aller jusqu'à des poursuites judiciaires.

**13/04 - Le secteur privé s'engage à promouvoir et à soutenir le respect des droits des enfants dans les activités économiques et commerciales** à travers dix « *Principes directeurs sur les droits de l'enfant et les entreprises* » (PDEE). Pour appuyer les entreprises dans ce sens, un programme de formation de formateurs va être organisé jusqu'à la fin de l'année avec le concours de l'Unicef, du Pacte mondial des entreprises pour les Nations unies et l'ONG Save the Children. Ces dix principes doivent inciter les entreprises à respecter et promouvoir les droits de l'enfant au sein du milieu du travail, à travers leurs marchés et dans la société. Les entreprises doivent démontrer et s'assurer qu'elles ne contreviennent pas aux droits de l'enfant. Cette promotion des PDEE vise à amener au moins 135 entreprises œuvrant dans le secteur du tourisme, des industries extractives, des technologies de l'information et de la communication, de l'agroalimentaire, des banques et des assurances à adhérer au processus d'ici la fin de cette année.

**25/04 - Paul Rabary, ministre de l'éducation nationale, a déclaré lors d'une visite à Mahajanga que l'ouverture d'écoles coraniques sera désormais interdite.** Les autorisations délivrées précédemment à 16 écoles pourraient être retirées si elles ne se mettent pas en conformité avec la loi et les programmes officiels de l'éducation nationale. Ce sont des écoles primaires qui imposeraient 5 heures de cours de Coran par semaine. Les écoliers seraient obligés de se raser la tête et les filles seraient exclues de ces établissements. Le ministre précise qu'il convient de faire la différence entre écoles confessionnelles et écoles de religion. Les écoles confessionnelles musulmanes, catholiques et protestantes appliquent les programmes officiels et n'accordent qu'une heure de cours de religion par semaine. Ces écoles coraniques auraient vu le jour à Madagascar depuis cinq ans. Un programme initié par un ancien directeur régional de l'éducation nationale qui aurait noué un partenariat avec l'Arabie Saoudite.

**Les déclarations du ministre de l'éducation nationale provoquent le mécontentement des musulmans.** « *Nous respectons les autorités malgaches. Mais si la décision porte atteinte à notre liberté et à notre droit, nous ne pouvons pas accepter* », déclare le responsable de la communauté musulmane sunnite qui souligne que la Constitution et la Charte des Nations unies régissent leurs droits. Cette question de l'interdiction des écoles coraniques a créé une vive polémique sur les réseaux sociaux. Le cercle de réflexion inter-musulman considère que cette déclaration est « *une incitation à la violence* » et que c'est « *une profanation du Coran* ». Pour *L'Express*, « *il était grand temps qu'un représentant de l'État manifeste quelques soucis alors que la question de l'infiltration islamiste inquiète la population depuis l'annonce, jamais démentie, de la délivrance d'autorisation à 2 000 mosquées, par le ministère de l'intérieur, qui est aussi celui des cultes* ».

## ► Médias

**05/04 - Marc Ravalomanana a profité de son séjour en Europe pour saisir ses interlocuteurs de la situation de sa station MBS.** « *Je suis prêt à rencontrer le président de la République pour discuter de nouveau du cas de la télévision et de la radio MBS. J'ai évoqué cette question lors de ma rencontre à Bruxelles avec les dirigeants de l'Union européenne. Et ils m'ont demandé de leur envoyer des dossiers pour qu'ils puissent suivre de près l'évolution de la situation de la MBS dont une requête reste bloquée depuis 2015 au niveau du Conseil d'Etat* ».

**Le SG du ministère de la communication explique que la « réouverture qui est exigée par l'équipe de Marc Ravalomanana est quasiment impossible »** : sa licence d'exploitation est annulée depuis février 2009. Une décision enregistrée par l'administration fiscale. En outre, des irrégularités fiscales ont été constatées. MBS a tenté, en 2015, d'émettre à nouveau, sans autorisation. Cette affaire fait l'objet d'une requête

au Conseil d'Etat suite à la décision du ministère de s'opposer à la réouverture. Enfin, le registre du commerce et des sociétés stipule qu'« est radiée d'office toute personne morale au terme d'un délai de trois ans après la date de la mention de dissolution ».

La vice-présidente de l'Assemblée nationale, Me Hanitra Razafimanantsoa, dénonce un « déni de justice ». « C'est inimaginable, selon elle, que le Conseil d'Etat ne se soit pas encore prononcé sur une requête déposée auprès d'elle il y a deux ans ».

**27/04 - Liberté de la presse - Madagascar recule d'un rang. RSF évoque une situation globalement calme mais avec un débat démocratique qui reste limité.** Classée 57<sup>e</sup> sur 180, avec un score global de 27,37, la Grande île perd une place par rapport à 2016. En cause, l'adoption du code de la communication médiatisée que l'ONG qualifie de « dangereux car il fait référence au code pénal pour statuer sur les délits de presse, menant potentiellement à une criminalisation de la profession ». RSF dénonce la subjectivité de ce délit car il est « très imprécis et supprime le droit à l'erreur des journalistes ». Une situation évoquée lors de la 45e assise de l'Union de la presse francophone (UPF) en novembre 2016, pendant laquelle son président a alerté les autorités sur la nécessité de revoir ce code. « Dans sa forme actuelle, ce texte est sujet à de nombreuses critiques qui ne sont pas sans conséquences sur la liberté d'expression », avait soutenu Mandiabal Diagné en introduction de cette rencontre.

## **ÉCONOMIE - SOCIAL**

### **► Bois précieux, exploitations minières, trafics, questions foncières**

**01/04 - Après le verdict de la justice singapourienne<sup>3</sup>, le gouvernement envisage le rapatriement des 30 000 rondins de bois de rose saisis à Singapour. Il compte sur l'aide de la ville-État.** « L'État Malgache est disposé à travailler avec les autorités singapouriennes pour décider de la disposition légale et transparente de ce stock de bois de rose », indique un communiqué du ministère de l'environnement. La partie malgache a déjà engagé une action civile contre l'importateur devant le tribunal singapourien, rappelle le ministère. L'Alliance Voahary Gasy se déclare satisfaite de ce jugement mais elle attend de l'Etat qu'il arrête et fasse condamner ceux qui ont donné l'autorisation d'exportation de ces 30 000 rondins. « C'est honteux de savoir que ce sont les pays étrangers qui se soucient de la protection de nos bois précieux en condamnant des trafiquants. A Madagascar, aucun trafiquant n'a été arrêté et jugé depuis 2009 », s'insurge Ndranto Razakamanarina, président du conseil d'administration. L'Express rappelle que l'affaire de Singapour n'est pas la seule affaire de trafics de bois de rose en attente d'un dénouement judiciaire. 80 dossiers seraient encore en instance. La loi instituant la Chaîne spéciale de lutte contre le trafic de bois de rose a été adoptée en décembre 2015 mais il a fallu attendre le 22 février 2017 pour que soit adopté un décret d'application. Le dispositif n'est toujours pas opérationnel.

**Le gouvernement malgache a fait part de son intention de demander le rapatriement de la cargaison saisie.** « Mais pour en faire quoi ? s'interroge L'Express. Qui a encore confiance en la capacité de nos gardiens de stocks ? Qui a encore confiance en la vertu de nos dirigeants à user de cette richesse 'en bon père de famille' ? 50 millions de dollars [valeur estimée de la cargaison], c'est une petite somme ! Les 20 millions de dollars nécessaires à l'organisation du premier recensement général de la population depuis 1993 ; auxquels s'ajoutent 20 millions de dollars du 'Flash appeal', lancé au ministère des affaires étrangères après le passage du cyclone Enawo, pour venir en aide à 20.000 familles ; plus le reliquat de 10 millions de dollars du Fonds d'appui pour l'assainissement, dont l'objectif est l'éradication de la défécation à l'air libre... »

**L'ambassade des Etats-Unis a accueilli avec satisfaction la décision du tribunal de Singapour.** « Nous tenons à remercier le gouvernement malagasy pour le rôle qu'il a joué et qui a permis d'obtenir une issue positive de cette affaire, et nous espérons qu'une enquête approfondie et une poursuite soient menées consécutivement contre les exportateurs de bois de rose, complices de ce trafic répréhensible des précieuses ressources naturelles de Madagascar », lit-on dans un communiqué.

**14/04 - Le gouvernement préoccupé par le sort des bois de rose saisis par les autorités singapouriennes.** « Ces bois précieux pourraient nous rapporter 50 millions de dollars », a fait savoir Johannita Ndahimananjara, ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts. « L'État malgache est disposé à travailler avec les autorités singapouriennes pour décider de la disposition légale et transparente de ce stock de bois de rose », avait indiqué les autorités malgaches le 1er avril mais la ministre manifeste de l'impatience et se déclare à la recherche de solutions pour accélérer le processus.

**06/04 - Trois personnes soupçonnées d'être impliquées dans une affaire d'exportation illícite de bois de rose déferées au parquet de la Chaîne pénale anti-corruption.** Deux individus; dont un opérateur de

<sup>3</sup> Cf. Revue de presse mars 2017 p. 18

nationalité française; ont été placés sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora. En cause, l'exportation de 26 containers de bois de rose à destination de Hong Kong via Zanzibar. 4 500 tonnes de bois vendus 25 dollars le kilo. Le Bianco avait été saisi de cette affaire en 2015.

**24/04 - Renouveau du bureau de l'association des natifs d'Antsiranana : élection de l'opérateur économique Johnfrince Bekasy, connu pour avoir fait l'objet de poursuite judiciaire pour « trafic de bois de rose ».** Une affaire qui, suite aux enquêtes du Bianco, a amené la Chaîne pénale anti-corruption à le placer en 2015 sous mandat de dépôt. À l'époque, l'opinion publique nationale et internationale s'était offusquée d'apprendre que Johnfrince Bekasy, après quelques jours à la maison d'arrêt d'Antanimora, avait pu quitter le territoire national pour Maurice. Pour *L'Express*, « aucune information n'indique, pourtant, jusqu'ici, l'existence d'un quelconque acte ayant autorisé sa sortie de prison ». Les autorités n'ont jamais expliqué comment l'opérateur avait pu échapper à la justice. Il revient donc sur le devant de la scène par le canal associatif. « Ce qui a trait à la justice ne nous concerne pas. Nous nous sommes tenus aux critères requis pour prétendre à la présidence de notre association », a déclaré le responsable de l'organisation du scrutin. Soutenu par les députés Laisoa Jean-Pierre et Behavana Raveloarivonjy ainsi que par plusieurs opérateurs du Nord, Bekasy a recueilli sur son nom 79 % des suffrages.

**03/04 - Nouvelle tentative d'exportation illicite de tortues à Ivato.** 32 tortues d'une espèce protégée ont été découvertes dans les bagages d'un passager en partance pour Hong Kong.

**05/04 - Deux trafiquants de tortues condamnés à deux ans de prison ferme et à une amende de 2 millions Ar.** Ces trafiquants étaient impliqués dans une tentative d'exportation illicite de huit tortues « *Angonoka* » débusquée le 1er mars à l'aéroport d'Ivato au départ d'un vol à destination de Bangkok via la Réunion.

**06/04 - Le projet d'exploitation de terres rares dans les régions Diana et Sofia risque de bouleverser la biodiversité endémique. Une pétition est lancée<sup>4</sup>.** En mars, les représentants de la société civile ainsi que les opérateurs économiques et touristiques de la péninsule d'Ampasindava ont contesté la légalité du permis minier accordé à la société Tantalum Rare Earth Malagasy (TREM) qui, selon eux, « a été accordé en toute opacité sous le régime transitoire, tout en contredisant la stratégie de développement de toute la région mise en œuvre à travers le Plan de développement touristique (PDT) en cours d'élaboration par le ministère du tourisme avec l'appui de la Banque mondiale ». « Nous ne sommes pas contre ces projets d'exploitation du moment que les procédures d'obtention du permis environnemental pour la phase d'exploitation sont bien claires. Pourtant, depuis son installation dans la région, la société TREM n'a pas respecté cette procédure », explique Vico Dominique, président de l'ONG Environnement Mandresy de la région Sofia. Et d'ajouter que « suivant une logique de transparence, les travaux d'études d'impacts environnementaux devraient être effectués par une commission indépendante, ce qui n'est pas le cas pour la présente situation dans la mesure où les experts en charge de cette mission ont été mandatés par la société exploitante elle-même ».

**18/04 - Le Collectif Tany demande l'interdiction de la vente de terres aux entreprises privées étrangères.** Il dénonce en particulier l'octroi d'un terrain de 300 km<sup>2</sup> à Tantalum pour l'exploitation des terres rares d'Ampasindava. « L'appel de l'Etat aux investisseurs étrangers ne doit pas se faire au détriment des citoyens malgaches et de l'environnement », revendique-t-il, dénonçant les expropriations de petits paysans et le manque d'informations pour les populations locales. L'actuelle loi sur les investissements permet aux étrangers, que ce soit des entreprises ou des personnes privées, d'acquérir des terres, en violation des droits fondamentaux des petites gens. Traditionnellement, on ne vend pas la terre à Madagascar parce qu'elle a une valeur culturelle et spirituelle spécifique. Cette loi rendrait légale la vente de terres à toute société utilisant un prête-nom malgache, ce que conteste le ministre de l'aménagement du territoire, Narson Rafidimanana. Selon lui, la loi permet seulement d'accorder un bail aux entreprises étrangères.

**11/04 - La nouvelle ruée vers l'or sur la commune de Betalatala dans le district de Miandrivazo menace l'un des greniers à riz du district.** Près d'un millier de petits orpailleurs informels en provenance de toutes les régions de l'île ont envahi le site et se livrent à une exploitation anarchique. Des ateliers sur le secteur minier et aurifère dans la région du Menabe et du district de Miandrivazo ont été organisés à maintes reprises avec l'appui de nombreux partenaires mais sans retombée pratique pour l'instant. Les collectivités locales restent démunies face à cet afflux non maîtrisé.

<sup>4</sup> [https://www.change.org/p/projet-tantalus-sauvez-l-archipel-de-nosy-be-et-la-p%C3%A9ninsule-d-ampasindava?recruiter=585249635&utm\\_source=share\\_petition&utm\\_medium=facebook&utm\\_campaign=share\\_facebook\\_responsive&utm\\_term=mob-xs-share\\_petition-custom\\_msg](https://www.change.org/p/projet-tantalus-sauvez-l-archipel-de-nosy-be-et-la-p%C3%A9ninsule-d-ampasindava?recruiter=585249635&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=share_facebook_responsive&utm_term=mob-xs-share_petition-custom_msg)

**21/04 - Le stock d'or déclaré à l'exportation enregistre une hausse depuis l'an dernier.** 835 kg ont été déclarés au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 contre 580 kg durant toute l'année 2016. Il est probable que l'exportation aurifère officielle dépassera plus d'une tonne cette année. Et ce sera la première fois depuis l'indépendance. En 1995 et 2008, les exportations officielles se chiffraient respectivement à 39 kg et à 50 kg. « *L'obligation de déclaration de stock d'or a permis d'obtenir ces chiffres encourageants mais encore insuffisants* », avance le ministre des mines, Ying Vah Zafilahy. La campagne de sensibilisation menée dans plusieurs régions depuis quelques mois n'est encore qu'une étape dans la régularisation du secteur. « *Le nombre d'orpailleurs œuvrant dans l'informel est estimé à 500 000 exploitants. Leur régularisation n'est pas une tâche facile pour l'Etat en raison de la lenteur administrative, de la méconnaissance du cadre réglementaire, et de l'existence des opportunistes dans la filière* », poursuit le ministre. Plus de 38 000 cartes d'orpailleurs ont été délivrées mais seules 10 % ont été distribuées par les communes concernées. La commercialisation de l'or doit passer impérativement par les comptoirs commerciaux ou le comptoir de fonte mais de nombreux collecteurs brûlent cette étape et passent directement à l'exportation.

**13/04 - QMM Fort Dauphin : un paysan se voit refuser un visa pour assister à l'AG de Rio Tinto, maison mère de QMM, à Londres.** Il avait été désigné pour représenter sa communauté à cette assemblée annuelle. Selon *La Gazette*, Athanase Monja aurait été informée par des fonctionnaires britanniques qu'il avait un « *manque de qualification* » pour parler des préoccupations environnementales et des droits de l'homme<sup>5</sup>.

**22/04 - Les autorités renforcent la surveillance de l'espace maritime. Elles s'engagent à mettre fin aux exportations illicites de ressources naturelles.** La direction générale des douanes, le centre de fusion des informations maritimes (CFIM) et le ministère de la défense nationale renforcent leur coopération pour mettre fin à ce fléau qui mine l'économie nationale. Depuis 2010, par exemple, au moins 1 million de grumes (soit approximativement 150 000 tonnes) ont été exportées illégalement depuis Madagascar. Ces trafics auraient coûté aux Malgaches jusqu'à 200 millions de dollars de perte de revenus, d'après le récent rapport du WWF. Le défi à relever est gigantesque au regard des moyens disponibles et de l'immensité des rivages à contrôler. D'après le commandant des forces navales, « *le pays ne dispose que de 300 marins. Ce qui donne un ratio de un élément sur 20 kilomètres pour surveiller nos côtes* ».

**26/04 - Une exploitation minière sur la commune d'Ambodilazana, district de Toamasina II, provoque une levée de boucliers.** La population touchée par cette nouvelle exploitation réclame plus de transparence, selon l'ONG « *Orchidées de Mananara Nord* » (Omanor). L'un de ses représentants, l'ancien parlementaire José Michel Maso, souhaite qu'une réunion d'information soit organisée entre l'investisseur et la population afin que les riverains soient partie prenante. L'Omanor dénonce les appels lancés aux villageois par le chef du district, le député et le maire pour qu'ils évacuent le site qu'ils occupent.

## ► **Coopération, FMI, Banque mondiale**

**01/04 - Madagascar et la COI bénéficieront d'un financement de 83,15 millions de dollars de la Banque mondiale pour améliorer la gestion des pêches.** Il permettra d'améliorer l'exploitation de certaines ressources halieutiques et de permettre à des catégories de pêcheurs d'avoir accès à des moyens de subsistance alternatifs. À Madagascar, la pêche maritime et l'aquaculture représentent une production annuelle d'une valeur de 213 millions de dollars, soit 7 % du PIB. Le secteur emploie directement 300 000 personnes, 500 000 en vivent indirectement ou partiellement. Les activités halieutiques concernent une proportion importante de la population du littoral, souvent parmi les communautés les plus vulnérables et les plus marginalisées. Le secteur joue aussi un rôle de premier plan pour la santé nutritionnelle et la sécurité alimentaire des Malgaches. « *Si l'on veut éviter que cette exploitation ne continue de porter atteinte aux services rendus par les écosystèmes marins, il est indispensable d'améliorer la gestion de la pêche, d'associer davantage les communautés locales et le secteur privé, et, ce faisant, d'accroître les bénéfices économiques tirés des ressources halieutiques* », expliquent les responsables du projet à la Banque mondiale.

**La maire d'Antananarivo, Lalao Ravalomanana, et son conseiller spécial et époux, Marc Ravalomanana, ont achevé leur périple européen** qui les a conduits au Danemark, en Belgique et en France, à la recherche de partenariats pour le développement de la capitale. La mairie de Copenhague s'est engagée à fournir des matériels nécessaires à l'assainissement. Des techniciens danois se trouvent déjà sur place. A Paris, l'Association internationale des maires francophones a annoncé l'envoi de panneaux indicatifs des

<sup>5</sup> Voir l'article complet : [http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=58773:gmm-fort-dauphin-un-paysan-interdit-de-se-rendre-a-londres&catid=45&Itemid=110](http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=58773:gmm-fort-dauphin-un-paysan-interdit-de-se-rendre-a-londres&catid=45&Itemid=110)

lots de domiciles. La coopération décentralisée entre la Région Ile de France et la capitale sera améliorée et renforcée. Marc Ravalomanana a révélé que l'AFD (Agence Française de Développement) avait rejeté sa demande d'audience. A l'occasion de cette restitution, on apprenait que seuls 20 % des contribuables de la commune d'Antananarivo ont procédé au paiement de leurs impôts de 2015-2016.

**06/04 - En 2016, l'AFD a accordé à Madagascar près de 100 millions d'euros, un niveau jamais égalé.**

L'Agence souligne que depuis 65 ans elle n'a jamais interrompu son action en faveur des populations de la Grande île, même durant les crises politiques successives. Les crédits 2016 ont été principalement utilisés dans la construction d'une rocade et des opérations d'assainissement dans la capitale et l'amélioration des infrastructures dans six villes secondaires. Autres priorités : le renforcement de la productivité des agriculteurs et la formation professionnelle des jeunes.

**06/04 - Patrick Imam, représentant résident du FMI, évoque le chemin que le gouvernement doit encore parcourir dans le cadre de la revue semestrielle de mise en œuvre de la Facilité élargie de crédit (FEC).**

La mission du FMI qui s'est rendue à Madagascar en mars n'a pas pu procéder à la conclusion de la revue, suite à « *des événements inattendus* » qui ont eu des impacts sur l'exécution du programme et nécessitent que des mesures soient prises pour redresser la situation. Il y a d'abord le passage du cyclone Enawo qui a fortement affecté le pays, début mars, nécessitant un financement estimé à environ 20 millions de dollars. Il y a ensuite la situation d'Air Madagascar qui, malgré une évolution positive vers l'établissement d'un partenariat avec Air Austral, requiert quand même un transfert de budget afin d'éponger les dettes accumulées dans le passé. Enfin, il y a la situation de la Jirama qui exige un transfert additionnel d'environ 150 millions Ar dû à la sécheresse, combinée avec une mise en œuvre lente des réformes planifiées. Des discussions et des travaux additionnels s'avèrent donc encore nécessaires avant que le dossier Madagascar puisse être présenté au CA du FMI en juin, en vue du déblocage de la 2e tranche de la FEC.

**14/04 - Coopération avec Maurice dans la lutte contre le blanchiment d'argent.**

Le directeur général du Samifin annonce que des accords sont en préparation avec le Financial intelligence unit (FIU), l'équivalent du Samifin à l'île Maurice. Cette coopération se focalisera sur des échanges de renseignements concernant les suspicions de blanchiment d'argent provenant des trafics de drogue et de la corruption dans les deux îles sœurs.

**28/04 - Déblocage de crédits de l'UE lors du nouveau « dialogue politique » Madagascar-UE**

qui s'est tenu à Antsiranana. Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur européen, et Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget, ont signé de nouvelles conventions de financement. Dans ce cadre, 50 millions d'euros seront attribués au programme d'Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives dans le Nord de Madagascar (AFAFI-Nord), 40 millions seront affectés au Programme de Renforcement Institutionnel vers le Développement de la Résilience Agricole (RINDRA), 30 millions à l'appui budgétaire 2017 et 2 millions à la Facilité de coopération technique. Ces financements, d'un total de 122 millions d'euros, figurent dans le Programme indicatif national du 11e FED, dont le montant total s'élève à 518 millions d'euros. Les conventions signées concernent les axes prioritaires du Plan National de Développement (PND). L'ambassadeur de l'UE a estimé que les efforts entrepris par le gouvernement en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption commençaient à porter leurs fruits. Le président de la République a pris l'engagement d'organiser des élections présidentielles inclusives et transparentes

**29/04 - La Banque mondiale approuve le financement de trois secteurs clé du développement, pour un montant de 190 millions de dollars.**

Ce décaissement entre dans le cadre des engagements pris lors de la Conférence des bailleurs et des investisseurs en décembre 2016. 30 million seront réservés au financement du recensement général de la population. Le développement durable de l'agriculture et de la pêche sera soutenu par les deux autres accords qui considéreront en parallèle la gestion environnementale. Ces financements font partie des 1,3 milliards d'engagements de la Banque pour les trois années à venir.

## ► Divers

**05/04 - Système Advance cargo declaration (ACD) - Le secteur privé dit non au prestataire étranger.**

Le bras de fer entre les groupements patronaux et l'État continue. « *L'insistance pour recourir à un prestataire étranger est inexplicable* », peut-on lire dans son communiqué. Le choix du prestataire béninois ATPMS est décrié tant par les partenaires techniques et financiers que par la communauté internationale, avec en première ligne l'ambassade des États-Unis. « *L'appel d'offres qui a permis de recruter ATPMS est intervenu dans des conditions discutables. Les premières opérations faites par ATPMS ont montré le manque de professionnalisme de cette société et soulèvent de nombreuses questions* », soulignent les groupements patronaux. Les partenaires techniques et financiers pointent notamment du doigt le manque de transparence dans la gestion de ce dossier et l'affectation des recettes attendues. « *Le secteur privé rappelle que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre de l'industrie, a signé un accord avec le secteur*

privé le 1er mars 2016, pour mettre en place un système national de sécurisation des ports », indique encore le communiqué.

**06/04 - Redémarrage en vue pour la Sucoma de Morondava ?** La Sucrierie de Complant de Madagascar (Sucoma) n'est pas parvenue à se redresser depuis le pillage par ses employés en décembre 2014 ; les tentatives de vol et de pillage se poursuivent. D'après le ministère de l'industrie, les pertes sont estimées à 5 millions de dollars. Durant son récent voyage en Chine, le ministre Nouridine Chabani a rencontré le PDG du groupe Complant pour faire le point sur ce dossier. Des négociations sont en cours pour étudier les conditions de reprise de l'activité.

**10/04 - Une centrale thermique à charbon en gestation.** La société sud-africaine, Bushveld Minerals'Lemur Resources a signé avec Sinohydro, une entreprise chinoise, spécialisé dans la construction de barrage, un mémorandum d'entente portant sur le co-développement d'une centrale à charbon de 60 MW. Le projet inclut la mise en place d'une ligne de 200 km dans le Sud. La centrale sera alimentée par le charbon extrait d'une mine malgache pour laquelle Bushveld Minerals a obtenu une licence d'exploitation. Ce dernier détient 99 % de la société malgache Coal Mining Madagascar (CMM) qui possède sept licences d'exploitation à Madagascar dans le Sud-Ouest. *Tribune* note que ce projet voit le jour alors que sur tous les continents les centrales au charbon sont décriées pour leur impact environnemental particulièrement négatif.

**08/04 - « PIB par habitant : 3 ans de dégringolade », titre *La Gazette*.** Selon les données de la Banque mondiale, le PIB par tête serait passé de 462,6 dollars en 2013, à 452,1 dollars en 2014 et à 401,8 dollars en 2015.

**20/04 - La Banque mondiale publie sur son blog un document basé sur un rapport révélé en mars intitulé « Variations de fortune et persistance de la pauvreté à Madagascar : récentes découvertes ».** *Les personnes les plus pauvres à Madagascar ont subi une diminution conséquente de leur bien-être entre 2005 et 2012, alors même que leur situation s'était améliorée entre 2001 et 2005. Entre 2005 et 2012, la consommation des ménages les plus pauvres a diminué de 3,1 % en moyenne. (...) Un facteur important de la tendance après 2005 a été le déclin de la rentabilité de l'agriculture. Bien qu'ayant accumulé plus d'actifs - plus d'éducation et de moyens de transport et ayant vécu moins de chocs climatiques - les populations pauvres rurales ont été incapables de compenser entièrement le déclin de la rentabilité de leurs activités agricoles entre 2005 et 2010, notamment à travers l'emploi non-agricole »*

**13/04 - La Jirama a mis à nu les pratiques frauduleuses de ses clients. 1 862 cas de vols d'électricité et 705 cas de vols d'eau ont été découverts** par ses contrôleurs-verbalisateurs assermentés. Près de 40 % des clients visités avaient effectué des branchements illicites d'électricité. Depuis le début de l'année, les pertes liées aux vols d'électricité sont évaluées à près de 2,2 milliards Ar. Les pertes liées aux vols d'eau sont estimées à 350 000 m<sup>3</sup> et s'élèvent à 300 millions Ar. Toute personne impliquée dans des branchements illicites et dans des vols sera traduite en justice, prévient-on, y compris les employés et les hauts responsables de la société. Depuis la fin de l'année, les contrôles inopinés s'enchaînent. 34 agents contrôleurs-verbalisateurs et 234 releveurs et agents de recouvrement sont au service de la société d'Etat dans ce nouveau combat. L'opinion attend l'application effective des sanctions, notamment dans l'affaire du domaine universitaire d'Ankatso où des fraudes massives ont été constatées de longue date. La Jirama n'a plus droit à l'erreur à la veille de la réunion de printemps du groupe de la Banque mondiale et du FMI.

**27/04 - Aimé Olivier Jaomiary nommé DG de la Jirama. Spécialiste en ressources humaines et organisation, il aura pour mission de mener à terme la restructuration de la société d'Etat.** Au terme d'un processus qui a duré deux mois, il s'est distingué du lot des 95 postulants dont la sélection a été confiée à un cabinet canadien. Le nouveau DG est diplômé de l'INSCAE (comme le chef de l'Etat) mais aussi de l'ESSEC de Paris et de la London Business School. Conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme d'amélioration de la gouvernance dans le secteur de l'énergie (Pagose), financé par la Banque mondiale, les nominations à venir de tous les cadres supérieurs devraient se faire en toute transparence.

**27/04 - Près de 200 personnes ont assiégé le siège et la centrale de la Jirama à Vohémar. Des délégués et des vols de compteurs ont mis le feu aux poudres.** Les manifestants ont réclamé le remplacement du chef secteur et de l'ensemble de son personnel. Au terme de pourparlers conduits par le chef du district, le commandant de la gendarmerie et les attachés parlementaires du député et du sénateur, un terrain d'entente a été trouvé. « *Pour ne pas envenimer la situation, au risque de provoquer de émeutes, nous avons privilégié les négociations plutôt que les méthodes répressives. Un déploiement a été néanmoins effectué pour une présence dissuasive* », indique le commandant de la compagnie de gendarmerie.

**18/04 - L'avenir de la vanille de Madagascar, un des premiers pourvoyeurs d'emploi et de devises, fleuron de son agriculture, gravement menacé.** Il est constaté dans de nombreuses régions et jusque

dans la capitale des transports et des échanges commerciaux de vanille verte ou semi-préparée depuis janvier alors que la date d'ouverture des marchés officiels a été fixée par les autorités au 20 juin pour la région Sava. Le cyclone Enawo aurait déjà occasionné une perte de 30 % de la production. Ces mauvaises pratiques, outre leurs conséquences désastreuses sur la qualité du produit, ajoutera une perte supplémentaire de plus de 10 %. Cette situation accentue la flambée des prix initiée depuis deux ans. Des prix exorbitants qui attisent des pratiques criminelles sans précédent telles que vols de vanille sur pied et vols de vanille préparée, jusqu'à des meurtres. Le kilo de vanilline artificielle se vend à 10 dollars alors que celui de vanilline naturelle d'origine malgache revient à près de 60.000 dollars. Les importateurs préparent déjà « *l'après Madagascar* ». Leurs clients envisagent d'autres pays producteurs ou, pire, de nouvelles formulations et reviendront difficilement aux formules d'origine. Le groupement des exportateurs de vanille demande une intervention urgente des pouvoirs publics.

**26/04 - La Coface estime que la croissance est contrainte par un environnement international peu porteur et des incertitudes politiques.** Les performances du pays en matière de gouvernance demeurent faibles, selon la Banque mondiale, en particulier en matière de lutte contre la corruption et d'efficacité du gouvernement. Son dernier rapport souligne : « *La croissance ne devrait pas augmenter fortement en 2017. (...) Les incertitudes persistantes sur la situation politique devraient peser sur le secteur du tourisme. Le textile continuera à bénéficier de l'effet positif de l'Agoa favorisant l'accès des produits malgaches au marché des Etats-Unis, mais doit également faire face à la concurrence de la production des pays asiatiques. La production minière devrait peu progresser. Les prix des principales ressources exploitées, le nickel et le cobalt, sont au plus bas et les compagnies minières n'augmenteront pas l'extraction pour éviter d'accroître le déséquilibre sur le marché mondial* ». La consommation des ménages devrait être contrainte par le niveau élevé de l'inflation. Les mauvaises récoltes de 2016 devraient continuer à renchérir les prix des biens alimentaires en 2017. Par ailleurs, la facture énergétique du pays, importateur de pétrole, ne baissera pas. La faiblesse de la croissance économique devrait encore peser sur les revenus fiscaux en 2017. La carte des risques pays confirme le risque élevé pour les investissements à Madagascar.

**05/04 - Les criquets menacent de nouveau le littoral de l'Androy.** La bonne récolte de la grande saison de novembre-décembre est menacée. Le centre national d'éradication acridienne est mobilisé.

**20/04 - Espèces menacées d'extinction : Madagascar à la cinquième place dans la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN),** avec 96 individus, juste derrière l'Australie qui en compte 97. Dans le classement des mammifères en danger de disparition, Madagascar est en 2e position, avec 114 espèces menacées, dont 93 lémuriens sur les 105 recensés. La chasse, l'accélération de la déforestation, les feux de brousse et la pratique de la culture sur brûlis sont cités parmi les causes de la disparition de ces animaux.

**14/04 - Cyclone Enawo - Les dégâts sont estimés à 415 millions de dollars.** Cette évaluation est effectuée sur la base d'une modélisation quantitative des risques effectuée par la Banque mondiale, précise le ministère des finances. Pour la seule région Sava les pertes sont évaluées à 168 millions de dollars. Dans le secteur de l'agriculture, les pertes se chiffrent à 207 millions de dollars, principalement dans les régions Sava et Diana où la culture de vanille a été lourdement frappée. Au 20 mars, les évaluations menées sur le terrain estiment à près de 434 000 le nombre de personnes touchées par le cyclone. Le bilan humain s'élève à 81 morts et 250 blessés. Les rapports indiquent que les dégâts causés aux infrastructures sont importants, avec plus de 40 000 maisons, 3 300 salles de classe et 100 dispensaires endommagés.

-----  
Taux de change au 28/04/17: 1 euro = 3483 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décrypteurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Madagascar Matin, Orange.mg, Tananews, Madagate, Matv, Sobika, APOI, Indian Ocean Times, TGN (Moov), e-tropique.com, Madagascar Environmental Justice Network.